

COMPTES 2017

Etablis en application des dispositions de l'article D. 114-4.2

du code de la sécurité sociale

SOMMAIRE

COMPTES 2017	1
Etablis en application des dispositions de l'article D. 114-4.2.....	1
du code de la sécurité sociale	1
SOMMAIRE.....	3
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	5
Bilan (CNBF).....	7
Compte de résultat (CNBF).....	11
ANNEXES	15
Note 1 : Présentation et organisation générale de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).....	16
Note 2 : Règles et méthodes comptables.....	18
Note 3 : Faits caractéristiques de l'exercice.....	23
Note 4 : Changement de méthode comptable, de présentation ou d'estimation	24
Note 5 : Relations avec les autres organismes de sécurité sociale	25
Note 6 : Relations avec l'Etat et autres entités publiques	27
Note 7 : Evénements post clôture.....	29
Note 8 : Immobilisations incorporelles et corporelles	30
Note 9 : Immobilisations financières	32
Note 10 : Créances d'exploitations	35
Note 11 : Autres débiteurs, comptes transitoires ou d'attente (Actif).....	37
Note 12 : Trésorerie.....	38
Note 13 : Capitaux propres.....	40
Note 14 : Provisions	41
Note 15 : Dettes financières	43
Note 16 : Dettes d'exploitation	44
Note 17 : Autres créditeurs, comptes transitoires ou d'attente	45
Note 18 : Charges de gestion technique	46
Note 19 : Charges de gestion courante.....	49
Note 20 : Produits de gestion technique.....	50
Note 21 : Produits de gestion courante.....	52
Note 22 : Résultat financier.....	53
Note 23 : Effectif au 31 décembre 2017	56
Note 24 : Engagements hors bilan.....	57
Note 26 : Etats financiers des régimes	59
RETRAITE DE BASE	61
RETRAITE COMPLEMENTAIRE.....	67
INVALIDITE-DECES	73
AIDE SOCIALE	79

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Bilan (CNBF)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	%
Concessions et droits similaires, brevets (205)	1 402 029	1 233 675	168 354	202 581	-16,90%
Immobilisations incorporelles en cours (237)	2 375 721		2 375 721	1 176 393	101,95%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 777 750	1 233 675	2 544 075	1 378 974	84,49%
Terrains (211)	56 841 414		56 841 414	56 841 414	0,00%
Agencements terrains et constructions (213, 214)	68 128 692	32 288 499	35 840 193	35 359 573	1,36%
Divers corporels (218)	1 526 081	954 921	571 160	194 098	194,26%
Avances immobilisation corporelle en cours (238)	666 034		666 034	4 365 640	-84,74%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127 162 221	33 243 420	93 918 801	96 760 725	-2,94%
Titres immobilisés (271, 272, 273)	1 486 978 481	23 390 005	1 463 588 476	1 201 721 606	21,79%
Prêts (274)	231 055		231 055	237 180	-2,58%
Dépôts et cautionnements versés (275)	65 929		65 929	65 929	0,00%
Autres créances immobilisées (276)	5 379 102		5 379 102	5 856 932	-8,16%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 492 654 567	23 390 005	1 469 264 562	1 207 881 647	21,64%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 623 594 538	57 867 099	1 565 727 439	1 306 021 346	19,89%
Locataires	1 095 843	1 054 603	41 240	176 904	-76,69%
Prestataires débiteurs (4092, 4093)	265 637	35 341	230 296	197 189	16,79%
COTISANTS (414, 416, 418)					
Affiliés volontaires	28 950	15 080	13 870	25 605	-45,83%
Avocats	110 972 191	57 806 223	53 165 968	63 880 742	-16,77%
Barreaux	3 304 773	0	3 304 773	5 216 540	-36,65%
Conjoints collaborateurs	194 681	101 411	93 270	79 188	17,78%
Employeurs	7 165 510	3 732 566	3 432 944	1 820 607	88,56%
Structures	16 635 821	8 665 720	7 970 101	8 586 999	-7,18%
Personnel et comptes rattachés (42)	591		591	129	358,14%
Sécurité sociale et organismes sociaux (43)	29 417		29 417	10 114	190,85%
Entités publiques (44)	37 827		37 827	0	100,00%
Autres organismes et régimes de SS (45)	1 000 615		1 000 615	5 030 942	-80,11%
Débiteurs divers (46)	164 191		164 191	15 865 615	-98,97%
CREANCES D'EXPLOITATION	140 896 048	71 410 944	69 485 104	100 890 574	-31,13%
Comptes transitoires ou d'attente (47)	79 535		79 535	12 730	524,79%
Charges constatées d'avance (486)	106 910		106 910	153 019	-30,13%
Valeurs mobilières de placement (50)	81 635 910	501 568	81 134 342	5 828 546	1292,02%
Banques, établissements fin et assimilés (51)	409 870 666		409 870 666	498 691 631	-17,81%
Autres trésoreries (52, 53)	4 395 539		4 395 539	3 438 075	27,85%
DISPONIBILITES	495 902 115	501 568	495 400 547	507 958 252	-2,47%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	636 767 934	71 912 512	565 072 096	609 014 574	-7,22%
TOTAL ACTIF	2 176 969 813	129 779 612	2 130 799 535	1 915 035 919	11,27%

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Avant affectation	Avant affectation	%
Dotations et apports (102)	1 209 428	1 209 428	0,00%
Ecart de réévaluation	127 295	127 295	0,00%
Réserves (106)	1 847 666 995	1 720 717 524	7,38%
Résultat de l'exercice	141 513 211	126 949 471	11,47%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 990 516 930	1 849 003 719	7,65%
Provisions pour risques et charges courantes (151, 158)	870 154	446 784	94,76%
Prov. pour risques et charges prestations (1521)	4 649 214	4 168 190	11,54%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 519 368	4 614 974	19,60%
TOTAL PASSIF IMMOBILISE	1 996 036 298	1 853 618 692	7,68%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	965 339	941 502	2,53%
DETTES FINANCIERES	965 339	941 502	2,53%
Fournisseurs de biens, prestataires de services, (401, 4081)	2 304 001	1 307 206	76,25%
Fournisseurs d'immobilisations (404, 405,4084)	4 311	119 363	-96,39%
Prestataires versements directs aux assurés et alloc (406, 4086)	2 474 666	2 157 675	14,69%
Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	41 513	27 222	52,50%
COTISANTS CREDITEURS			
Avocats	13 091 739	20 778 639	-36,99%
Barreaux	41 323	2 628	1 472,41 %
Employeurs	1 879 295	2 370 018	-20,71%
Structures	1 131 984	1 001 852	12,99%
Personnel et comtes rattachés (42)	313 245	301 190	4,00%
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	722 368	636 310	13,52%
Entités publiques (44)	3 710 746	3 639 470	1,96%
Organismes autres régimes de sécurité sociale (45)	5 261 374	4 919 025	6,96%
Créditeurs diverses (46)	100 953	80 746	25,03%
DETTES D'EXPLOITATION	31 077 519	37 341 344	-16,77 %
Comptes transitoires ou d'attente (47)	287 505	33 363	761,75%
Banques, établissements fin et assimilés (51)	85 967 963	7 595 583	1031,82%
Autres trésoreries (52, 53)	16 464 911	15 505 434	6,19%
TOTAL DETTES	133 763 237	61 417 226	119,42 %
TOTAL PASSIF	2 130 799 535	1 915 035 919	11,27%

Compte de résultat (CNBF)

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

CHARGES	2017	2016	Variation €	Variation %
Prestations légales	393 668 240	374 781 339	18 886 901	5,04%
Prestations extra-légales	917 804	1 508 663	-590 859	-39,16%
Prestations sociales	394 586 044	376 290 002	18 296 042	4,86%
Transferts entre organismes de sécurité sociale	85 010 485	87 003 640	-1 993 155	-2,29%
Charges techniques	85 010 485	87 003 640	-1 993 155	-2,29%
Dotations du régime Action sociale	1 150 454	1 127 956	22 498	1,99%
Perte sur créances irrécouvrables	10 891 792	7 328 275	3 563 517	48,63%
Autres charges techniques	12 042 246	8 456 231	3 586 015	42,41%
Provisions pour charges techniques	9 429 131	4 308 055	5 121 076	118,87%
Dotations aux provisions				
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	501 067 907	476 057 928	25 009 979	5,25%
EXCEDENT DE GESTION TECHNIQUE	93 089 483	107 218 365	-14 128 882	-13,18%
Matières premières & fournitures non stockées	294 519	280 294	14 225	5,07%
Services extérieurs	8 040 862	6 543 382	1 497 480	22,89%
Impôts, taxes & versements assimilés	1 479 652	1 522 508	-42 856	-2,81%
Salaires	3 917 275	3 761 408	155 867	4,14%
Charges sociales	2 117 532	2 024 893	92 639	4,58%
Redevance pour logiciels	55 586	36 733	18 853	51,33%
Commissions, Conseils et assemblées	292 443	186 181	106 262	57,07%
Participation des régimes à la gestion administrative	0	619 105	-619 105	-100,00%
Dotations aux amortissements & aux provisions	4 037 825	3 686 853	350 972	9,52%
CHARGES DE GESTION COURANTE	20 235 694	18 661 357	1 574 338	8,44%
Charges sur opérations de gestion financière	24 681 939	47 026 643	-22 344 704	-47,51%
Dotations aux amortissements et aux provisions de la gestion financière	10 545 044	2 665 951	7 879 093	295,55%
CHARGES FINANCIERES	35 226 983	49 692 594	-14 465 611	-29,11%
EXCEDENT DE GESTION FINANCIERE	66 507 998	26 274 747	40 233 251	153,13%
Charges exceptionnelles de gestion courante	13 039	6 891	6 148	89,21%
Charges exceptionnelles de gestion technique	23 939	19 346	4 593	23,74%
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0	9 739 290	-9 739 290	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 978	9 765 527	-9 733 142	-99,62%
Impôt sur les bénéfices	4 084 346	3 982 487	138 859	3,34%
TOTAL DES CHARGES	560 651 908	558 129 893	2 524 422	0,45%
EXCEDENT COMPTABLE NET	141 513 211	126 949 471	14 563 740	11,47%
TOTAL GENERAL	702 165 119	685 079 364	17 088 163	2,49%

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

PRODUITS	2017	2016	Variation €	Variation %
Cotisations sociales	505 089 810	496 019 644	9 070 166	1,83%
Droits de plaidoirie	10 561 054	10 826 663	-265 609	-2,45%
Sommes en déshérence	32 132	0	32 132	100,00%
Cotisations, impôts & produits affectés	515 682 997	506 846 307	8 836 690	1,74%
Contributions équivalentes aux droits de plaidoirie	75 786 227	68 426 281	7 359 946	10,76%
Prise en charge de prestations (FSV)	49 319	65 549	-16 230	-24,76%
Compensation généralisée vieillesse	1 010 077	4 714 247	-3 704 170	-78,57%
Divers produits techniques	76 845 623	73 206 077	3 639 547	4,97%
Autres produits techniques	1 628 770	1 385 114	243 656	17,59%
Provisions pour charges techniques	0	1 838 796	-1 838 796	-100,00%
Reprises sur provisions	0	1 838 796	-1 838 796	-100,00%
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	594 157 389	583 276 293	10 881 096	1,87%
Revenus des immeubles	6 131 567	7 652 320	-1 520 754	-19,87%
Autres produits de gestion courante	1 851	85 463	-83 612	-97,83%
Dotation de gestion administrative	19 206	636 642	-617 436	-96,98%
Reprises sur amortissements & provisions	82 428	1 907 698	-1 825 270	-95,68%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 235 052	10 282 123	-4 047 070	-39,36%
Revenus des valeurs mobilières de placement	101 515 992	69 888 027	31 627 966	45,26%
Reprises sur provisions	218 988	6 079 314	-5 860 326	-96,40%
PRODUITS FINANCIERS	101 734 980	75 967 341	25 767 640	33,92%
Produits exceptionnels de gestion courante	6 851	0	6 851	100,00%
Produits exceptionnels de gestion technique	30 847	50 957	-20 111	-39,47%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	15 502 651	-15 502 651	-100,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 697	15 553 608	-15 515 911	-99,76%
TOTAL DES PRODUITS	702 165 119	685 079 364	17 085 755	2,49%
TOTAL GENERAL	702 165 119	685 079 364	17 085 755	2,49%

ANNEXES

Note 1 : Présentation et organisation générale de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF)

Une institution mono-professionnelle gestionnaire de quatre régimes obligatoires.

La CNBF gère les régimes obligatoires d'assurance vieillesse de base et complémentaire, d'invalidité décès et d'action sociale des avocats, en application des articles L 723-1 et suivants du code de la sécurité sociale. C'est un organisme de sécurité sociale, sous tutelle des ministres en charge de la sécurité sociale et du budget.

La CNBF gère de plusieurs années, un accroissement régulier et important du nombre de ses ressortissants, tant de ses affiliés et cotisants que de ses prestataires retraités, ainsi qu'une augmentation et d'une complexification des règles qu'elle doit appliquer en matière de prestations et de cotisations.

Principes généraux de la gouvernance de la CNBF

Assemblée générale

Elue tous les six ans par l'ensemble des avocats par scrutin de liste par Barreau, l'assemblée générale est composée de 145 délégués : 129 avocats élus dans les Barreaux, deux avocats désignés par le Président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 14 avocats représentant les bénéficiaires de prestations de retraite ou d'invalidité (art. R.723-2 du code de la sécurité sociale).

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle fixe chaque année le montant des cotisations et des prestations des régimes obligatoires gérés par la CNBF, sur proposition du Conseil d'administration ; elle vote les Statuts de la CNBF et décide du lieu de son siège social.

L'assemblée générale actuelle de la CNBF a été élue en 2016 pour les années 2017 à 2022.

Conseil d'Administration, Président, Bureau

Le conseil d'administration est élu au sein de l'assemblée générale lors de sa première réunion d'ouverture de la nouvelle mandature. Il comprend 38 administrateurs titulaires et 38 suppléants (pour chaque catégorie : un avocat aux conseils, 12 avocats du Barreau de Paris, 21 des autres départements, 4 pensionnés).

Le conseil d'administration vote le budget de gestion administrative, les états prévisionnels des gestions techniques, de la gestion immobilière et de la gestion financière, décide de l'affectation des résultats des régimes et de la stratégie de placements des réserves. Le conseil délègue certains de ses pouvoirs à des commissions constituées en son sein ; il peut aussi constituer des groupes de travail. Le Conseil est dirigé par un Président, élu tous les deux ans (avec une alternance Paris – régions), assisté, au sein d'un Bureau, de huit Vice-présidents et d'un Secrétaire (R.723-8 Code de la Sécurité sociale).

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. Les représentants des ministres en charge de la sécurité sociale, du budget et de la justice assistent au Conseil d'administration.

L'Assemblée générale a été élue en décembre 2017 et le Conseil d'administration, en janvier 2017.

L'organisation administrative et financière de la Caisse

L'organisation administrative et financière de la Caisse est prévue par les articles R723-14 à R723-16 du Code de la Sécurité sociale.

Un directeur est nommé par le conseil d'administration et agréé par le ministre chargé de la sécurité sociale et le ministre chargé du budget.

Un agent comptable est nommé par le conseil d'administration et agréé par le ministre chargé de la sécurité sociale.

Le directeur assure, sous le contrôle du conseil d'administration, le fonctionnement de la caisse. Il assiste, avec voix consultative, aux séances du conseil.

Le directeur a seule autorité sur le personnel. Il fixe l'organisation du travail dans les services et prend toutes mesures d'ordre individuel ou collectif relative aux conditions générales d'emploi du personnel.

L'agent comptable est placé sous l'autorité administrative du directeur. Il est chargé, sous sa responsabilité et sous le contrôle du conseil d'administration, dans les conditions qui sont précisées par les statuts, de l'ensemble des opérations financières de la caisse.

En application de l'article R.114-6-1, *« les comptes annuels sont établis par l'agent comptable et arrêtés par le directeur. »*

« les comptes annuels, constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, selon un calendrier fixé par arrêté, établis pour être mis à la disposition des instances chargées de leur certification puis transmis au ministre chargé de la sécurité sociale, à la Cour des comptes »

« Les comptes annuels sont ensuite présentés par le directeur et l'agent comptable au conseil d'administration, qui les approuve sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres :

[...]2° Au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification pour ce qui concerne les comptes qui font l'objet de la certification prévue à l'article L. 114-8 du présent code »

Note 2 : Règles et méthodes comptables

2.1. L'élaboration, la présentation et la certification des comptes annuels

Le référentiel comptable de la CNBF est constitué d'un ensemble de normes :

- les principes généraux de la comptabilité et les dispositions du plan comptable général,
- le plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS),
- le plan comptable de la CNBF.

En application de l'article 5 de la Loi organique du 2 décembre 2005, les comptes annuels ont été élaborés en tenant compte du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dites des coûts historiques.

L'article L. 114-8 du Code de la Sécurité sociale prévoit que les comptes de la CNBF sont certifiés par un commissaire aux comptes. Une norme d'exercice professionnel homologuée par voie réglementaire précise les diligences devant être accomplies par les commissaires aux comptes.

A ce titre, les comptes de la CNBF sont examinés depuis l'exercice 2014 par le Cabinet Grant Thornton, qui a pour mission d'en examiner la régularité et la sincérité.

Sincérité et régularité des comptes

Article L.O 111-3-7 (loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005- art 1) :

« Les comptes des régimes et organismes de sécurité sociale doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de leur patrimoine et de leur situation financière. »

Principe de partie double et d'exercice

Article D. 253-51 CSS :

« La comptabilité générale est tenue selon le principe de la partie double. L'exercice comptable s'étend, sauf dérogation, du 1er janvier au 31 décembre. »

Forme et présentation des comptes

Article D. 253-56 CSS :

« Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe. »

Le principe des droits constatés

L. 114-5 du Code de la Sécurité sociale :

« Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. »

En application du décret n° 2007-829 du 11 mai 2007, les produits et les charges de toute nature sont rattachés à l'exercice au cours duquel est intervenu le fait générateur qui leur a donné naissance dans les conditions prévues par le plan comptable unique des organismes de sécurité sociale mentionné à l'article D.114-4-1 du code de la sécurité sociale.

Il résulte du principe des droits constatés que les opérations en comptabilité doivent être enregistrées dès la naissance du droit ou de l'obligation (fait générateur) en produits ou en

charges de l'exercice indépendamment de la date de paiement (de la prestation ou de la facture) ou de l'encaissement (de la cotisation ou de toute autre recette).

2.2. Le plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS)

Les organismes et régimes de sécurité sociale appliquent le « Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale » (PCUOSS) prévu par l'article D. 114-4-1 du CSS et actualisé par l'arrêté du 24 février 2010, portant modification de l'arrêté du 30 janvier 2008, pris en application du décret n° 2001-859 du 19 septembre 2001 modifié.

Le plan comptable unique des organismes de sécurité sociale déroge aux dispositions définies par le plan comptable général lorsque des mesures législatives ou réglementaires spécifiques l'exigent, selon les dispositions des avis n° 00-04 du 20 avril 2000 et n° 08-01 du 10 janvier 2008 du conseil national de la comptabilité.

La circulaire n° DSS/MCP/2010/347 du 20 septembre 2010 a diffusé le guide d'application du PCUOSS : ce guide a pour vocation de commenter, interpréter et décrire les modalités d'application du PCUOSS, et notamment les règles de présentation de l'annexe et des états financiers.

2.3. Le plan comptable de la CNBF.

2.3.1 Le rattachement de cotisations à l'exercice

Depuis 2013, les cotisations calculées en début d'année par la CNBF sur le revenu N-2, sont ajustées après la réception des déclarations de revenu N-1 des avocats.

Par exemple, en 2017, les cotisations ont été appelées sur les revenus 2015, seuls revenus connus en début d'année, puis ont fait l'objet d'un deuxième calcul après la réception des déclarations des revenus 2016.

Ce deuxième calcul appelé « régularisation des cotisations N-1 » a pour fait générateur la déclaration des revenus qui, elle, intervient l'année N. Ainsi, les avocats ont déclaré leurs revenus 2016 à partir du printemps 2017.

Le fait générateur de cet appel de cotisation intervient donc en année N. C'est pour cette raison qu'au 31 décembre de chaque année, il n'est pas constitué de produit à recevoir au titre de cette régularisation.

2.3.2 Les produits à recevoir de la gestion technique

Les cotisations relatives aux avocats salariés sont déclarées et payées mensuellement ou trimestriellement à terme échu par leurs employeurs.

Au 31 décembre de chaque année, les cotisations dues pour décembre ou le dernier trimestre de l'année sont comptabilisées en produit à recevoir. Le montant correspond aux cotisations effectivement déclarées par les employeurs en janvier N+1.

Le droit de plaidoirie est prévu par l'article L.723-3 du code de la Sécurité sociale. Il s'élève à 13 euros par plaidoirie.

Depuis 2014, l'article R723-26-4 prévoit que « *Au plus tard le quinzième jour du mois suivant le dernier jour de chaque trimestre civil, l'avocat ou la société d'avocats reverse à la Caisse nationale des barreaux français les droits de plaidoirie qu'il a perçus durant ce trimestre.* ».

Les droits de plaidoirie perçus par les avocats au dernier trimestre de chaque année sont donc payables à la CNBF entre le 1^{er} et le 15 janvier N+1.

Un produit à recevoir est donc enregistré au 31 décembre. Le montant correspond aussi aux droits de plaidoirie effectivement déclarés par les avocats en janvier N+1.

2.3.3 Les provisions pour charges techniques

Les prestations de toute nature portant une date d'effet de l'exercice N et antérieurs, non liquidées à la clôture de l'exercice, et pour lesquelles le dénouement financier est incertain ou le montant non précisément établi, doivent donner lieu à constitution de provisions pour risques et charges.

La méthode de calcul est la suivante :

- Pour les pensions de retraite

Le service « Prestation Retraites » extrait et analyse les dossiers en cours de traitement au 31 décembre N et établit une date d'effet du droit potentiel.

Le montant de la provision est calculé par dossier.

- Pour les prestations d'invalidité-décès

Les provisions sont calculées de manière statistique à partir des données enregistrées dans la base du système d'information et de gestion des prestations.

- Pour les prestations non récurrentes (capital décès et frais d'obsèques)

Le service « Prévoyance » extrait et analyse les dossiers en cours de traitement au 31 décembre N et calcule un montant de la provision par dossier.

2.3.4 Les règles relatives à la dépréciation des créances de la gestion technique

En ce qui concerne la dépréciation des créances de la CNBF en matière de cotisations des cotisants, l'évaluation est statistique : taux moyen d'exonération de cotisation et taux moyen d'admission en non valeur de cotisations constatés sur les dix dernières années appliqués au montant cumulé des appels sur les 15 dernières années.

- Calcul du taux moyen d'exonération de cotisation, de remise des majorations de retard et des pénalités et taux moyen d'admission en non-valeur de dettes des cotisants par rapport aux créances douteuses constatés sur les dix (cinq) dernières années ;
- Application de ce taux aux créances douteuses au 31 décembre 2017.

2.3.5 Les règles relatives à la comptabilisation des immobilisations

Selon le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) 2002-10 du 12 décembre 2002, il convient de constater séparément en comptabilité chacun des éléments constitutifs d'un actif lorsqu'ils ont des durées d'utilisation différentes.

La méthodologie définie par le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 est applicable aux organismes de sécurité sociale.

Tous les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation du bien.

Actifs Immobilisés	Durée d'amortissements
Structure et ouvrages assimilés	40 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Etanchéité et ravalement	20 ans
Plomberie et sanitaire	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Electricité et câblage	12 ans
Chauffage, climatisation et VCM	12 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et aménagements intérieurs des immeubles	10 ans
Logiciels	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériels informatiques	3 ans

2.3.6 Les provisions pour charges à payer et pour risques et charges de Gestion administrative

2.3.6.1. Les provisions pour charges à payer de dépenses de personnel

Le montant des indemnités pour congés payés non pris au 31/12 de l'exercice ainsi que les charges sociales et fiscales correspondantes pour tous les agents présents à cette date fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice.

Les dettes provisionnées au titre des congés payés sont imputées au compte 4282. Les charges sociales relatives aux provisions pour congés payés sont imputées au compte 4382, les charges fiscales, au compte 4482.

Ces charges à payer pour indemnités de congés payés sont préparées par notre prestataire Epaye puis vérifiées par l'Agence comptable.

Les charges à payer pour indemnités de congés payés sont calculées en multipliant le 1/10^{ème} de la rémunération totale brute perçue au cours de la période de référence (1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours) sur le solde des congés au 31/12 sur le total des congés à prendre.

2.3.6.2. Les provisions pour litiges

Une provision pour litige doit être constituée lorsque l'obligation résulte d'un dommage probable causé à un tiers avant la clôture de l'exercice.

La probabilité de survenance de sortie de ressources liée au litige peut être appréciée selon la conjonction des probabilités de :

- l'existence d'un dommage causé à un tiers antérieurement à la clôture de l'exercice,
- la responsabilité de l'organisme dans ce dommage,
- la mise en jeu de cette responsabilité.

La conjonction de ces conditions multiplie la probabilité de survenance. Dans ce cas la provision peut être constituée.

Les coûts à prendre en compte dans l'estimation de la provision sont les suivants : l'indemnité ou le coût de la réparation du préjudice ainsi que les coûts annexes (honoraires d'avocats et d'experts).

Le recensement des litiges est effectué par les services compétents de l'ordonnateur qui liquident le montant de la provision à constituer.

Une attention particulière est portée aux litiges sociaux en cours.

2.3.7 Les règles relatives à la comptabilisation des valeurs mobilières de placement (ou titres immobilisés de l'activité de portefeuille)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais et hors coupons courus pour les obligations et valorisés au cours du 31 décembre de l'exercice.

Sur la base de cette évaluation, toute moins-value constatée sur une action ou une part d'OPCVM fait l'objet d'une provision pour dépréciation de titres sans compensation avec les plus-values latentes selon le principe de prudence dans l'évaluation de l'actif.

Les sociétés de gestion financières qui ont reçu un mandat de gestion de la part de la CNBF sont autorisées à utiliser des produits dérivés uniquement pour couvrir un risque (risque de change, risque de perte) en respect des textes réglementaires. Pour cette raison, seuls les appels de marge et les dépôts de garantie sont comptabilisés au bilan des régimes.

Les engagements pris au titre de ces produits dérivés sont présentés dans la présente annexe à la note

2.3.8 Les règles relatives à la comptabilisation des dépréciations des créances de loyers

Les créances détenues sur les locataires sont dépréciées à 100% dès lors que leur antériorité excède 12 mois. Le montant de la provision pour dépréciation enregistré correspond à la créance minorée du dépôt de garantie.

Note 3 : Faits caractéristiques de l'exercice

3.1. Les modifications relatives aux mandats de gestion financière des réserves des régimes

Les marchés relatifs aux mandats de gestion en Actions zone euro, des Obligations zone euro et de « Performance absolue » avaient été signés en 2013 pour une durée de quatre ans maximum.

Des nouveaux appels d'offre ont donc été lancés en 2017 pour une attribution par la Commission des marchés de la CNBF en 2017.

Sur l'avis de son Conseil financier, la Commission des placements avait décidé de modifier les mandats de gestion de la manière suivante :

- Désignation de deux sociétés de gestion pour le mandat « Actions zone euro » pour répondre au souhait d'augmenter la poche « Actions » des réserves ;
- Evolution du mandat OPCVM vers un mandat de « Performance absolue », c'est-à-dire décorrélée de l'évolution des marchés Actions ;
- Création d'un mandat « Indiciel » consistant à répliquer l'indice Eurostock (marché Actions de la zone euro) avec des coûts de gestion minime.

L'octroi de ces nouveaux mandats a conduit à renouveler les mandats de sociétés de gestion qui travaillaient déjà pour la CNBF : Lazard frères (actions), La française des placements et Amundi (Obligations), Natixis AM (OPCVM devenue « Performance absolue »).

Les mandats des sociétés AXA IM et Generali n'ont pas été renouvelés.

Le deuxième mandat relatif à la gestion du portefeuille « Actions » a été attribué à la société Sycomore.

Le troisième mandat du portefeuille « Obligations » a été attribué à la société Allianz GI.

Les deuxième et troisième mandats du portefeuille « Performance absolue » sont attribués aux sociétés BNP et Rothschild.

Le mandat « Indiciel zone euro » a été attribué à la société Amundi.

Les marchés relatifs au teneur de comptes titres, au conseil financier, au contrôle financier et à la banque de flux ont aussi été renouvelés et attribués aux précédents prestataires : Cacéis, Abn Amro advisors, Forward finance et CIC-Crédit mutuel.

Note 4 : Changement de méthode comptable, de présentation ou d'estimation

Néant

Note 5 : Relations avec les autres organismes de sécurité sociale

La Caisse nationale des barreaux français entretient des relations avec d'autres organismes de Sécurité sociale :

- Pour le précompte de cotisations d'assurance maladie, CSG, CRDS et CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) sur les prestations servies ;
- Pour le reversement de cotisations pour les magistrats ayant pris leur retraite ayant cotisé une partie de leur carrière comme avocats (45611 « Fonctionnaires civils de l'Etat ») ;
- Pour la prise en charge de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) (prestation non contributive du Régime de base)

5.1. Relations avec les autres organismes sociaux (Dettes)

		2017	2016	Variation (€)	Variation (%)
4556	RSI	156 631,76	128 806,94	27 824,82	21,60%
455	Régime autonome des professions indépendantes	156 631,76	128 806,94	27 824,82	21,60%
45611	Fonctionnaires civils de l'Etat	2 185 248,99	2 251 475,62	-66 226,63	-2,94%
45643	CFE	5 806,97	6 258,98	-452,01	-7,22%
456441	Régime général Alsace Moselle	3 071,63	3 507,26	-435,63	-12,42%
456	Régimes spéciaux, fonds divers, autres régimes et organismes de sécurité sociale	2 194 127,59	2 261 241,86	-67 114,27	-2,97%
45821	CSG - sur revenus de remplacement	2 551 921,25	2 240 943,41	310 977,84	13,88%
45822	CRDS - sur revenus de remplacement	194 673,49	172 993,12	21 680,37	12,53%
45824	CASA S/ revenus de remplacement	159 415,52	110 495,30	48 920,22	44,27%
4584	Virement entre régimes	4 604,54	0,00	4 604,54	ns
458	Diverses opérations entre organismes	2 910 614,80	2 524 431,83	386 182,97	15,30%

Les cotisations précomptées par la CNBF pour le compte du RSI (455) sur les prestations servies augmentent en 2017 en raison de la hausse du montant total de ces prestations en 2017 (+5,74 %).

Le compte 45611 comptabilise la dette de la CNBF relative aux cotisations des avocats qui sont devenus des magistrats et demandent le transfert de celles-ci dans le régime de retraite des fonctionnaires civils. Chaque année, la CNBF informe la Chancellerie du montant qu'elle doit lui transférer. Les sommes dues pour les années 2004-2005 n'ont pas été réclamées. Pour 2017, 868 101,54 € ont été comptabilisés en dette dans l'attente du titre de recette du ministère.

5.2. Relations avec les autres organismes sociaux (Créances)

		2017	2016	Variation (€)	Variation (%)
45711	Fonds solidarité Vieillesse	615,10	30 942,40	-30 327,30	-98,01%
458111	Compensation généralisée vieillesse	1 000 000,00	5 000 000,00	-4 000 000,00	-80,00%

La créance sur le FSV correspond au solde des frais de gestion et des prestations servies par la CNBF au titre de l'Allocation de solidarité aux Personnes âgées dû au 31 décembre 2017. Il baisse fortement car le FSV a effectué un versement supplémentaire en fin 2017.

Depuis 2015, la CNBF dégage des créances sur les autres régimes (1 million d'€ en 2015, 5 millions d'€ en 2016) à la suite des calculs définitifs de la Compensation généralisée Vieillesse.

Le calcul provisoire de la compensation démographique de 2017 était plus proche de la réalité : la somme due à la CNBF ne s'élève qu'à un million d'euros au 31 décembre 2017.

Note 6 : Relations avec l'Etat et autres entités publiques

6.1. Relations avec l'Etat et les autres entités publiques (Dettes)

		2017	2016	Variation (€)	Variation (%)
4461	Etat : impôts sur les bénéfices	3 607 638,61	3 532 079,42	75 559,19	2,14%
4465	Tva à décaisser	0,00	12 567,00	-12 567,00	-100,00%
446661	TVA déductible	0	100,77	-100,77	100,00%
44671	TVA collectée	537,11	10 753,11	-10 216,00	-95,01%
446	ETAT : IS & TCA	3 608 175,72	3 555 500,30	52 675,42	1,48%
44711	Taxe sur les salaires	62 029,00	54 059,34	7 969,66	14,74%
44713	Retenue à la source sur prestations versées à l'étranger	3 275,00	3 226,00	49,00	1,52%
447	Autres opérations avec une Entité publique	65 304,00	57 285,34	8 018,66	14,00%
4482	Charges fiscales sur congés à payer	37 265,92	33 301,80	3 964,12	11,90%
448	Entités publiques : charges à payer	37 265,92	33 301,80	3 964,12	11,90%
	Total	3 712 903,78	3 645 986,67	66 917,11	1,84%

La CNBF encaisse et comptabilise des revenus de ses placements immobiliers et mobiliers (actions, obligations, OPCVM..., loyers). A ce titre, elle paye l'impôt sur les sociétés. Cet impôt augmente avec la hausse des revenus financiers et immobiliers des différents régimes.

La CNBF collecte de la TVA sur une partie de ses revenus immobiliers et la reverse aux impôts, déduction faite de la TVA déductible. La TVA collectée au titre de l'année en cours mais non reversée au 31 décembre est comptabilisée en 44671. En 2017, quasiment toute la TVA collectée a été reversée à l'Etat.

Le compte 448 (Entités publiques : charges à payer) comptabilise l'évaluation de la taxe sur les salaires sur les charges à payer de congés (charges à payer en 2018 sur les droits acquis en 2017).

6.2. Relations avec l'Etat et les autres entités publiques (Créances)

		2017	2016	Variation (€)	Variation (%)
446661	TVA déductible	2591,9	0	2 591,90	100,00%
447184	CVAE	35 235,00	6 617,58	28 617,42	432,45%
	Total	35 235,00	9 209,48	26 025,52	282,59%

En 2014, suite au redressement fiscal, la CNBF a dû payer la CVAE mais a présenté un recours hiérarchique puis a fait un recours contentieux contre cet assujettissement à la CVAE. Par un jugement du 8 décembre 2016, le tribunal administratif a considéré que la CNBF n'était pas redevable de cette cotisation. Les sommes versées n'ont pas pu être remboursées par l'Etat

avant la fin de l'année. Ainsi, au 31 décembre 2017, la CNBF détenait une créance sur l'Etat au titre de ce remboursement.

En 2017, la Cour administrative d'appel a annulé le jugement du tribunal administratif. La CNBF a déposé un recours devant le Conseil d'Etat. Pour cette raison, les sommes versées au titre de la CVAE sont toujours considérées comme des créances sur l'Etat.

Note 7 : Evénements post clôture

En 2018, il n'y a pas eu d'évènement susceptible de modifier les comptes de l'exercice 2017 après l'arrêté de ces comptes.

Note 8 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Evolution des Immobilisations en 2017 (valeur brute)

RUBRIQUES ET POSTES	VALEURS BRUTES			
	Valeur	Augmentation	Diminution	Valeur
	01/01/2017			31/12/2017
2053 - Logiciels	1 305 870	2 530	0	1 308 400
2058 - Autres Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	69 009	24 619	0	93 628
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 374 879	27 150	0	1 402 029
237 - Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles	1 176 393	1 199 328		2 375 721
I - TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 551 272	1 232 755	6 277	3 777 750
211 - Terrains	56 841 414	0	0	56 841 414
213 - Constructions	64 331 184	3 797 508	0	68 128 692
218 - Autres immobilisations corporelles	1 081 151	482 768	37 838	1 526 081
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	4 365 640	298 108	3 997 714	666 034
II - TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 619 389	8 374 038	7 831 206	127 162 221
TOTAL GENERAL	129 170 661	9 606 793	7 837 483	130 939 971

La forte hausse du poste « 237 - Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles » est due à l'avancement des travaux relatifs au futur système d'information métier « Picris » développé par la société Xlog. Les travaux déjà payés en 2016 et 2017 sont comptabilisés en acomptes car le coût du système ne sera immobilisé qu'après sa mise en production prévue en 2018.

Il n'y a pas eu de vente d'immeuble en 2017, donc les comptes d'immobilisations corporelles ne diminuent pas fortement. Il y a un transfert du compte 238- Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles vers le compte 213 – Constructions car 2018 a été marquée par la réception de plusieurs chantiers de travaux importants dans les immeubles des rues de la Sorbonne, de Clichy, d'Artois principalement.

Tableau des amortissements et des dépréciations

RUBRIQUES ET POSTES	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			VALEUR	
	Cumul	Augmentation	Diminution	Cumul	NETTE
	01/01/2017			31/12/2017	31/12/2017
2053 - Logiciels	1 159 123	59 487		1 218 610	89 791
2058 - Autres Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	26 713	1 890		28 604	65 025
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 185 836	61 378	0	1 247 214	154 815
237 - Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles	0			0	2 375 721
I - TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 185 836	61 378	0	1 247 214	2 530 536
211 - Terrains	0			0	56 841 414
213 - Constructions	28 958 072	3 316 887	0	32 274 959	35 853 733
218 - Autres immobilisations corporelles	887 054	105 706	37 838	954 921	571 159
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0			0	666 034
II - TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 845 125	5 352 769	1 968 014	33 229 881	93 932 340
TOTAL GENERAL	31 030 962	5 414 147	1 968 014	34 477 094	96 462 876

Note 9 : Immobilisations financières

Evolution des Immobilisations en 2017 (valeur brute)

RUBRIQUES ET POSTES	VALEURS BRUTES			
	Valeur	Augmentation	Diminution	Valeur
	01/01/2017			31/12/2017
271 - Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Actions)	753 740 591,27	1 115 987 650,55	897 023 827,34	972 704 414,48
272 - Titres immobilisés (Obligation)	461 044 963,73	646 805 206,31	593 576 103,83	514 274 066,21
274 - Prêts	237 180	16 712,00	22 836,12	231 055
275 - Dépôts et cautionnements versés	65 929	0,00	0,00	65 929
276 - Autres créances immobilisées	5 856 932	3 069 053,81	3 546 883,33	5 379 102
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 220 945 595	1 765 878 623	1 494 169 651	1 492 654 567

Les sommes comptabilisées en Immobilisations financières concernent les réserves des régimes vieillesse de base et complémentaire et du régime invalidité-décès confiées à des gestionnaires financiers dans le cadre d'un appel d'offre.

2017 a été marquée par une nouvelle attribution des portefeuilles d'actions, d'Opcvm et d'obligations zone euro, ainsi que la création d'un mandat de gestion indicelle zone euro (cf. note 3 Faits caractéristiques de l'exercice).

Ces nouvelles attributions ont été accompagnées d'un rééquilibrage des investissements vers les actions et d'une augmentation des investissements en portefeuilles de titres à partir des produits d'épargne à court terme.

Tableau des dépréciations

	DEPRECIATION				VALEUR
	Cumul	Augmentation	Diminution	Cumul	NETTE
	01/01/2017			31/12/2017	31/12/2017
271 - Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Actions)	8 503 031	10 504 426,40	0,00	19 007 457	953 696 957
272 - Titres immobilisés (Obligation)	4 560 918	40 617,81	218 988,20	4 382 548	509 891 519
274 - Prêts				0	231 055
275 - Dépôts et cautionnements versés				0	65 929
276 - Autres créances immobilisées				0	5 379 102
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 063 949	10 545 044	218 988	23 390 005	1 469 264 562

En application du principe de prudence, les « moins-values latentes » des titres constituant les réserves financières des régimes de base, complémentaire et d'invalidité-décès, sont comptabilisées au 31 décembre de chaque année. En revanche, les « plus-values latentes » ne sont pas prises en compte. Il s'agit d'une opération comptable : tant que les titres concernés ne sont pas vendus, la moins-value n'est pas réelle.

Les marchés actions dans la zone euro et aux Etats-Unis ont été marqués par un recul en fin 2017, particulièrement en décembre. Par conséquent, les moins-values latentes constatées au 31 décembre 2017 ont augmenté par rapport à 2016.

En outre, les investissements en actions ont augmenté de 166 millions d'euros en 2017, ce qui se traduit donc par un plus grand nombre de titres susceptibles de présenter une moins-value latente au 31 décembre.

Composition du portefeuille d'actifs de placement

Type de valeur	Prix de revient	Valeur au 31 décembre 2017	Plus ou moins value latente
Total actions	552 883 801,70	575 383 907,68	22 500 105,98
Total obligations	567 646 332,90	572 810 849,78	5 164 516,88
Total OPCVM	345 409 646,03	355 671 767,21	10 262 121,18
FPCR	9 208 253,80	14 385 746,01	5 177 492,21
SCPI	11 830 446,26	12 068 976,26	238 530,00

Conformément aux principes de prudence de la comptabilité, les moins-values latentes sont prises en compte ligne par ligne et non compensées par les plus-values latentes par des provisions dont le montant est présenté page précédente

Note 10 : Créances d'exploitations

10.1 Evolution des créances d'exploitation de la gestion administrative

CREANCES	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	31.12.2016 Net	Variation (%)
Personnel et comptes rattachés (42)	591		591	129	358,19%
Sécurité sociale et organismes sociaux (43)	5 471		5 471	10 114	-45,91%
Entités publiques (44)	2 592		2 592	0	100,00%
Total des créances de gestion administrative	8 654	0	8 654	10 243	-15,51%

Il s'agit de sommes enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2017 et qui sont soldées en janvier 2018, sauf pour le cas de la créance sur une ancienne salariée qui fait l'objet d'un échéancier.

Le compte 43 concerne des indemnités journalières à percevoir au titre de la subrogation de la CNBF pour un de ses salariés.

Le compte 44 concerne de la TVA à déduire de la prochaine déclaration.

10.2 Evolution des créances d'exploitation de la gestion technique

CREANCES	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	31.12.2016	Variation (%)
Prestataires débiteurs (4092, 4093)	265 637	35 341	230 296	197 189	16,79%
Affiliés volontaires	28 950	15 080	13 870	25 605	-45,83%
Avocats	110 972 191	57 806 223	53 165 969	63 880 742	-16,77%
Barreaux	3 274 544	0	3 304 773	5 216 540	-36,65%
Conjoints collaborateurs	194 681	101 411	93 270	79 188	17,78%
Employeurs	7 165 510	3 732 566	3 432 944	1 820 607	88,56%
Structures	16 635 821	8 665 720	7 970 100	8 586 999	-7,18%
COTISANTS (414, 416, 418)	138 537 334	70 356 341	68 180 993	79 806 870	-14,57%
Autres organismes et régimes de Sécurité sociale(45)	1 000 615		1 000 615	5 030 942	1 000 615
Total des créances de gestion technique	139 537 950	70 356 341	69 181 608	84 837 812	139 537 950

En 2016, les créances sur cotisant avaient augmenté de 22 % (25 millions euros.). Suite de la mise en œuvre du « trois en un » (un échéancier indiquant les cotisations définitives de N-1, les cotisations prévisions pour N et les cotisations à prévoir pour N+1), les cotisants qui payent en avril et en octobre n'ont pas reçu de rappel pour l'échéance d'octobre 2016. L'analyse des paiements montre qu'une proportion non négligeable de cette population a oublié l'échéance d'octobre.

En 2017, les créances sur les cotisants diminuent assez fortement, de 16,8 % à - 45 %.

Les Employeurs doivent verser leurs cotisations relatives à décembre 2017 en janvier 2018. Ces sommes sont obligatoirement enregistrées en créances (produits à recevoir). En décembre 2017, ces sommes ont augmenté de 1,5 millions d'euros, ce qui la hausse des créances de la CNBF sur cette catégorie de cotisants.

La créance sur les « autres organismes de sécurité sociale » concerne le trop-versé de 2016 pour la Compensation démographique suite au calcul définitif intervenu en décembre 2017.

10. 3 Echéancier des créances d'exploitation

CREANCES	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Personnel et comptes rattaches (42)	591	591	0
Sécurité sociale et organismes sociaux (43)	5 471	5 471	0
Entités publiques (44)	2 592	2 592	
Total des créances de gestion administrative	8 654	8 654	0
			0
Prestataires débiteurs (4092, 4093)	265 637	265 637	0
			0
Affiliés volontaires	28 950	28 950	0
Avocats	110 972 191	110 972 191	0
Barreaux	3 304 773	3 304 773	0
Conjoints collaborateurs	194 681	194 681	
Employeurs	7 165 510	7 165 510	0
Structures	16 635 821	16 635 821	0
COTISANTS (414, 416, 418)	138 537 334	138 537 334	0
			0
Autres organismes et régimes de Sécurité sociale(45)	1 000 615	1 000 615	
Total des créances de gestion technique	139 537 950	139 537 950	0

Note 11 : Autres débiteurs, comptes transitoires ou d'attente (Actif)

		2017	2016	Variation	Variation (%)
4667	Oppositions	700	611	89	14,57%
4671	Autres comptes débiteurs	230	58 562	-58 332	-99,61%
4687	Produits à recevoir	163 261	15 806 442	-15 643 181	-98,97%
Total 46		164 191	15 865 615	-15 701 424	-98,97%
4728	Autres dépenses à classer	0	352	-352	-100,00%
4735	Recettes à transférer	1 377	12 378	-11 001	-88,88%
Total 47		1 377	12 730	-11 353	-89,18%

Au 31 décembre 2016, la CNBF était dans l'attente du versement du montant de la vente de l'immeuble Saint-Augustin dont l'acte avait été signé le 13 décembre, mais dont les fonds n'ont été reçus qu'en janvier 2017.

La forte variation du compte 4671 est due au versement en janvier 2017, des loyers de décembre 2016 pour un immeuble dans sa totalité.

Note 12 : Trésorerie

Soldes en comptabilité	CIC-CM	CACEIS	Banques diverses
31.12.2016	37 120 010,91	9 282 192,01	323 787,15
31.12.2017	2 619 503,79	21 173 577,26	909 056,82
Variation	-34 500 507,12	11 891 385,25	585 269,67

Soldes en comptabilité	Compte sur livret rémunérés	Comptes à terme	Total
31.12.2016	295 407 121,22	153 250 000,00	495 383 111,29
31.12.2017	226 306 396,88	153 250 000,00	404 258 534,75
Variation	-69 100 724,34	0,00	-91 124 576,54

En 2017, la rémunération des comptes sur livret a encore baissé. Par conséquent, ce sont dans ces livrets qu'ont été pris les fonds pour abonder les portefeuilles d'actions, d'obligations et d'OPCVM gérées par mandat de gestion.

Il en découle une diminution de 90 millions d'euros des sommes en trésorerie, répondant ainsi au souhait du Conseil d'administration et de la Commission des placements de voir diminuer la part des placements à court terme dans les avoirs des régimes

DESIGNATIONS DES VALEURS	Prix d'achat global	Evaluation globale au 31 décembre 2017	Plus-value	Moins-value
Valeurs mobilières de placement				
503 actions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
504 autres titres conférant un droit de propriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-				
506 obligations	1 109 068,00 €	607 500,00 €	0,00 €	501 568,00 €
5061 titres cotés	1 109 068,00 €	607 500,00 €	0,00 €	501 568,00 €
507 bons du trésor et bons de caisse a court terme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
508 autres valeurs mobilières de placement et autres créances assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des valeurs mobilières de placement	1 109 068,00 €	607 500,00 €	0,00 €	501 568,00 €

La CNBF détient des obligations de la banque hollandaise SNS Reaal qui a été nationalisée en 2013 pour lui éviter la faillite. Ces titres n'ont pas pu être transférés chez Cacéis. Depuis 2013, le sort de ces titres est en suspens, sans date limite. Le gouvernement hollandais a annoncé que les obligations ne seraient pas remboursées mais des recours ont été effectués contre cette décision. Cette situation d'attente fait que les obligations n'ont pas été transférées dans un compte de titres immobilisés (272) en 2013.

Cette moins-value fait l'objet d'une dépréciation (comptes 5906).

En 2017, la situation de ces titres n'a pas changé.

Note 13 : Capitaux propres

	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Dotations et apports (102)	1 209 428,39	0,00	0,00	1 209 428,39
Réserve de réévaluation (105)	127 294,93	0,00	0,00	127 294,93
RESERVES (106)	1 720 717 524,00	126 949 471		1 847 666 995
Résultat de l'exercice Excédent (120)	126 949 471	141 513 211	126 949 471	141 513 211
Totaux	1 849 003 719	268 462 683	126 949 471	1 990 516 930

Suite à l'intégration du résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 après le vote du Conseil d'administration le 1^{er} juillet 2017, les réserves augmentent de 127 millions d'euros.

Note 14 : Provisions

14.1 Les provisions relatives aux prestations

Le mode de calcul de ces provisions est présenté en point 2.3.3 de la Note 2 « Règles et méthodes comptables ».

		2017	2016	Evolution en montant	Evolution en %
15214	Provisions pour prestations - vieillesse	1 281 273,22	965 574,62	315 698,60	32,70%
15216	Provisions pour prestations - invalidité	793 861,12	763 571,41	30 289,71	3,97%
15217	Provisions pour prestations - décès	2 574 079,49	2 439 043,53	135 035,96	5,54%
	Total	4 649 213,83	4 168 189,56	481 024,27	11,53%

Le nombre de dossiers en instance de liquidation au 31 décembre 2017 au service Retraite a augmenté par rapport à 2016, d'où une hausse de 32,70 % des provisions. En revanche, le nombre de dossiers est quasiment stable pour les prestations Invalidité et les prestations Décès, d'où une faible évolution des provisions concernées.

14.2 Les provisions de la gestion financière

		2017	2016	Evolution en montant	Evolution en %
2971	Actions	19 007 458	8 503 031	10 504 426	55,26%
2972	Obligations	4 382 547	4 560 918	-178 370	-4,07%
59	Dépréciation des obligations détenues sur compte titres	501 568	501 568	0	0,00%
	Total	23 891 573	13 565 517	10 326 056	43,22%

Les dépréciations des réserves (Immobilisations financières – classe 2) au 31 décembre 2017 traduisent l'état des marchés des obligations et des marchés des actions à cette date.

Par respect du principe de prudence, les valeurs financières ne font l'objet que de dépréciation quand une moins-value potentielle est constatée à la clôture des comptes. Les plus-values potentielles ne sont pas constatées dans les comptes.

La fin de l'année 2016 avait été marquée par un haut niveau des marchés Actions et donc une diminution forte des provisions pour dépréciation pour Actions. 2017 a terminé sur une baisse des marchés Actions français et européen. Par conséquent, les moins-values latentes augmentent de 10,5 millions d'euros. A contrario, les portefeuilles de la gestion obligataire enregistrent un recul des moins-values latentes au 31 décembre 2017, ce qui fait baisser les provisions pour dépréciation de 4 %.

Une dépréciation de 501 568 euros est toujours constatée sur des obligations de la banque néerlandaise SNS Reaal, nationalisée par l'Etat néerlandais en 2013 car elle était en situation de faillite.

Ce dossier n'a pas progressé en 2017.

14.3 Les provisions de la gestion immobilière

Chaque année, la CNBF fait estimer la valeur des immeubles appartenant aux régimes qu'elle gère (Régime de base, Régime de retraite complémentaire, Action sociale).

En application du principe de prudence, seules les pertes latentes doivent faire l'objet d'une comptabilisation par le biais de dépréciation de la valeur comptable de l'immeuble.

Depuis l'exercice 2016, les dépréciations sont calculées en comparant la valeur estimée par l'expert et la valeur *nette* des immeubles (valeur d'achat moins amortissements). Il n'y a donc pas eu de dépréciation de la valeur des immeubles au 31 décembre 2016, ni au 31 décembre 2017.

14.4 Les provisions de gestion administrative

14.4.1 Les provisions relatives à la paie du personnel

1 - Les provisions pour les Indemnités de fin de carrière (IFC) sont évaluées de manière actuarielle en application de la norme IAS19 avec la méthode des « unités de crédits projetées – service prorata » selon le sous-traitant de la paie, la société Epaye.

Le taux d'actualisation au 31 décembre 2017 a été fixé à 1,30 %.

Au 31 décembre 2017, le montant de ces provisions pour IFC s'élève à 30 341 euros.

2 - Les provisions des primes de médailles du travail sont calculées par le service Ressources humaines en fonction du barème et des demandes faites en N et payées en N+1.

Le barème :

	Durée de service	Année de présence à la CNBF								
		moins de 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 35 ans	35 à 40 ans	plus de 40 ans
Médaille d'argent	20 ans	800 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 600 €				
Médaille de vermeil	30 ans	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 600 €	1 800 €	2 000 €	2 200 €		
Médaille d'or	35 ans	1 200 €	1 400 €	1 600 €	1 800 €	2 000 €	2 200 €	2 400 €	2 600 €	
Grande médaille d'or	40 ans	1 400 €	1 600 €	1 800 €	2 000 €	2 200 €	2 400 €	2 600 €	2 800 €	3 000 €

14.4.2 Les provisions pour risque de litige

Suite à la Cour administrative d'appel d'annuler le jugement du tribunal administratif et le recours de la CNBF devant le Conseil d'Etat, les sommes réclamées au titre de la CVAE ont été passées en provision.

La provision pour risque de litige avec des salariés a été augmentée pour atteindre 243 348 euros.

Note 15 : Dettes financières

	2017	2016	Variation	Variation (pourcentage)
Dépôts et cautionnements reçus (165)	965 338,52	941 502,11	23 836,41	2,53%

Les dettes financières de la CNBF sont les cautions versées par les locataires des biens immobiliers appartenant au Régime de base, au Régime complémentaire et à l'Action sociale.

Après une forte diminution en 2016 (-14,56 %), due à l'utilisation du dépôt de garantie de la société Musikia (118 269 euros) pour compenser partiellement sa dette de loyers, ces cautionnements augmentent normalement en fonction des clauses des baux de location.

Note 16 : Dettes d'exploitation

	2017	2016	Variation	Variation (%)
Fournisseurs de biens, prestataires de services, (401, 4081)	2 304 001	1 307 206	996 795	76,25%
Fournisseurs d'immobilisations (404, 405,4084)	4 311	119 363	-115 052	-96,39%
Prestataires versements directs aux assurés et alloc (406, 4086)	2 474 666	2 157 675	316 991	14,69%
Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	41 513	27 222	14 291	52,50%
Avocats (419412)	13 091 739	20 778 639	-7 686 900	-36,99%
Barreaux (419431)	11 094	2 628	8 466	322,15%
Employeurs (419421)	1 879 295	2 370 018	-490 723	-20,71%
Structures (419422)	1 131 984	1 001 852	130 132	12,99%
Personnel et comtes rattachés (42)	313 245	301 190	12 055	4,00%
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	1 035 613	962 218	73 395	7,63%
Entités publiques (44)	3 710 746	3 639 470	71 276	1,96%
Organismes autres régimes de sécurité sociale (45)	5 261 374	4 925 284	336 090	6,82%

Les dettes de la CNBF envers ses fournisseurs de biens et services ont augmenté au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016 (+ 76,25%), toujours principalement à cause de la gestion financière, qui fait l'objet d'une facturation trimestrielle, ce qui représente des sommes importantes. En outre, suite aux changements de gérants financiers en 2017, certains d'entre eux ont facturé très tardivement la totalité de leurs prestations pour 2017.

Les charges à payer pour la gestion immobilière a aussi augmenté en 2017.

Les versements aux prestataires concernent les paiements mandatés au 31 décembre 2017, mais non encore virés sur les comptes bancaires des bénéficiaires. La croissance est fonction de la hausse des bénéficiaires de la CNBF et de la date du dernier paiement avant le 31 décembre (ce qui influe sur le nombre de dossiers traités depuis ce dernier paiement).

Après une augmentation des comptes créditeurs des cotisants au 31 décembre 2016, un travail d'analyse a été effectué sur ces crédits en 2017, ce qui permet de réduire les soldes de 7,7 millions d'euros pour les avocats et de de 490 723 euros pour les employeurs.

Les dettes pour les personnels et la sécurité sociale et autres organismes sociaux concernent les congés payés non pris au 31 décembre 2017 (salaire et cotisations sociales afférentes), ainsi que les versements sociaux dus pour décembre 2017 et payés en janvier 2018.

La dette envers l'Etat est l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2017 et comptabilisé sur cet exercice est quasi-stable (augmentation de 2,1 %).

On observe encore une assez forte hausse des prélèvements sociaux sur les prestations versées par la CNBF (compte 45 Organismes autres régimes de sécurité sociale).

Note 17 : Autres créditeurs, comptes transitoires ou d'attente

	2017	2016	Variation	Variation (%)
Charges à payer (46)	100 953	80 746	20 207	25,03%
Total 46	100 953	80 746	20 207	25,03%
Autres recettes (4718)	268 406	3 009	265 397	8820,12%
Recettes à transférer (4735)	1 850	952	898	94,33%
Cotisations à classer (474)	17 249	29 402	-12 154	-41,34%
Total 47	287 505	33 363	254 142	761,75%

Le compte « Crédeurs divers » concerne entre autres les charges à payer pour les frais de déplacements des administrateurs, dont les demandes et les justificatifs n'ont pas été reçus au 31 décembre.

Il concerne aussi les régularisations de charges des immeubles de rapport, dont le fait générateur est intervenu en 2017 (ou avant) mais qui ne seront appelées qu'à partir de 2018.

Le compte 474 « Cotisations à classer » continue de diminuer en 2017 : les virements non affectés sont en baisse car ils sont généralement attribués aux cotisants qui les ont effectués dans les jours qui suivent leur réception (meilleure information reçue de la part des cotisants).

Les autres recettes augmentent fortement suite à une modification de la comptabilisation des revenus latents par la société Cacéis, teneur de comptes des portefeuilles de titres de la CNBF.

Note 18 : Charges de gestion technique

Les Charges de gestion technique comprennent les prestations légales, les prestations extra-légales, les transferts aux autres régimes (compensation généralisée vieillesse), diverses autres charges techniques et les dotations aux provisions pour risques et charges de la gestion technique.

	2017	2016	Variation	Variation (%)
Prestations légales	393 668 240	374 781 339	18 886 901	5,04%
Prestations extra légales	917 804	1 508 663	-590 859	-39,16%
Prestations sociales	394 586 044	376 290 002	18 296 042	4,86%
Compensation généralisée et autres transferts	85 010 485	87 003 640	-1 993 155	-2,29%
Dotation du régime Action sociale	1 150 454	1 127 956	22 498	1,99%
Perte sur créances irrécouvrables	10 877 931	7 328 275	3 549 656	48,44%
Autres charges	13 861		13 861	100 %
Autres charges techniques	12 042 246	8 456 231	3 586 015	42,41%
Provisions pour prestations	481 024	0	481 024	100 %
Provisions pour dépréciation de cotisations	8 948 107,06	4 308 055	4 640 052	107,71%
Dotations aux provisions	9 429 131	4 308 055	5 121 076	118,87%
TOTAL	501 067 907	476 057 929	25 009 978	5,25%

Les charges techniques augmentent de 5,25 %, dont

- 5,04 % pour les prestations légales
- une diminution de 39 % pour les prestations d'aide sociale ;
- une baisse de 2,3 % pour les transferts aux autres régimes ;
- une hausse de la dotation de l'Action sociale de 2 % ;
- des ANV, exonération et remises en augmentation de 48,4 % ;
- une hausse des provisions pour prestations et dépréciations de cotisations de 118,87 %.

1 Les prestations

1.1 Les prestations légales

En 2017, les prestations légales s'accroissent de 18,9 millions, soit 5,04 % par rapport à 2016. Le rythme d'augmentation des prestations légales continue de diminuer selon la tendance amorcée depuis 2014 :

2017	2016	2014
+5,04 %	+ 5,74 %	+ 7,66 %
18,9 m€	20,3 m€	23,8 m€

Cet accroissement des prestations légales s'explique par

- L'évolution du nombre des retraités, avec l'arrivée en âge de retraite des générations plus nombreuses, qui ont prêté serment dans les années 70-75 : en 2017, 692 personnes ont liquidé leurs pensions de retraite, cependant cette hausse est moindre qu'en 2016 (975 personnes) ;
- La hausse du montant moyen des pensions de retraite servies, en particulier pour le régime de retraite complémentaire ;
- La revalorisation des pensions : l'assemblée générale de la CNBF avait décidé pour 2017, d'une augmentation de 0,5% de la prestation forfaitaire du régime de base et de la valeur de service du point de retraite complémentaire.

1.2 Les prestations extralégales

Il s'agit des prestations du régime d'action sociale géré par la CNBF.

	2017	2016	Variation	Variation (%)
Aides à domicile	2 400	6 400	-4 000	-63%
Difficultés financières	651 289	660 444	-9 155	-1%
Remboursement frais d'obsèques	126 446	735 711	-609 265	-83%
Autres actions	137 669	106 047	31 622	30%
Prestations extra légales	917 804	1 508 602	-590 798	-39%

Après avoir fortement augmenté en 2016, elles diminuent de 39 % en 2017.

Les postes les plus concernés sont :

- les aides pour difficultés financières : après avoir augmenté de 315 208 euros en 2015, puis baissé de 130 580 € en 2016, elles ne baissent que de 9 155 € en 2017 : la commission d'aide sociale du conseil d'administration de la CNBF a maintenu l'élargissement des aides envers les cotisants en difficulté, notamment par la prise en charge d'arriérés afin qu'ils puissent faire valoir des droits en invalidité ou en retraite (hausse de 99 000 € pour ce poste) ;
- les remboursements de frais d'obsèques des retraités : depuis 2017, ceux-ci sont pris en charge sous condition de ressources, ce qui se traduit par une diminution de 609 000 euros.

2 La compensation généralisée de l'assurance vieillesse

Depuis 2016, le montant de la part de la CNBF dans la compensation généralisée de l'assurance vieillesse diminue chaque année (89 millions en 2015, 87 millions en 2016, 85 millions en 2017).

La dégradation très progressive du ratio démographique dans la profession d'avocat (passé de 1 à 9 en 2006, à 1 à 5,4 en 2017 au regard des seuls droits directs) diminue la part du régime de base de leur assurance vieillesse dans la compensation démographique généralisée.

3 Les autres charges techniques

Ce poste augmente de 42,41 %, principalement pour trois raisons :

- Une augmentation de 1,99 % de la dotation de l'Action sociale, indexée sur la hausse des produits techniques du Régime de base et du Régime complémentaire ;
- Une très forte hausse des pertes pour créances irrécouvrables, due à celle des admissions en non-valeur qui s'accroissent de 3,29 millions (suite à liquidation judiciaire et clôture pour insuffisance d'actif).
- Les exonérations de cotisations qui augmentent toujours à un rythme important, 6,1 % en 2017 : ce phénomène est lié en particulier aux exonérations au titre de l'ACCRE, toujours très dynamiques.

4 Les dotations pour provisions pour risques et charges

Les demandes de prestations reçues incomplètes avant le 31 décembre 2017 font l'objet d'un provisionnement car il n'est pas certain à la clôture des comptes qu'ils donneront tous lieu à paiement. Ce montant varie donc chaque année en fonction du nombre de dossiers en instance de traitement.

Les « Provisions pour dépréciations des créances cotisants » augmentent en 2017. Ces deux items ont été positionnés sur la même ligne afin d'en rendre lisible l'évolution.

La dotation augmente fortement en 2017, principalement à cause de la hausse des pertes sur créances irrécouvrables en 2017 car le calcul de la dotation prend en compte le taux moyen de perte sur les 10 dernières années.

Note 19 : Charges de gestion courante

En 2017, la totalité des dépenses de gestion administrative a été répartie sur les quatre régimes gérés par la CNBF (régime de base, régime complémentaire, régime d'Invalidité-décès, régime d'action sociale) selon la clé de répartition prévue par les statuts de la caisse ((prorata des produits techniques de chaque régime). Il n'y a donc plus de charge de « Dotation administrative ».

CHARGES	2017	2016	Variation €	Variation %
Fournitures non stockées	59 655	27 881	31 774	113,96%
Services extérieurs	2 171 506	1 927 388	244 118	12,67%
Impôts, taxes & versements assimilés	770 755	757 807	12 948	1,71%
Salaires	3 846 050	3 689 357	156 693	4,25%
Charges sociales	2 077 852	1 985 364	92 488	4,66%
Diverses charges de gestion courantes	348 029	222 914	125 115	56,13%
Participation des régimes à la gestion administrative	0	619 105	-619 105	-100,00%
Dotations aux amortissements & aux provisions	344 406	196 142	148 264	75,59%
CHARGES DE GESTION COURANTE	9 618 252	9 425 958	192 295	2,04%
Charges exceptionnelles de gestion courante	13 039	28 982	-15 943	-55,01%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 039	28 982	-15 943	-55,01%
TOTAL DES CHARGES	9 631 291	9 454 940	176 352	1,87%

En ce qui concerne les autres lignes de charge de gestion courante :

- Fournitures non stockées (606) : l'augmentation des dépenses est principalement due à la consommation d'électricité du siège suite à la régularisation effectuée par EDF en 2016. On note aussi une augmentation des dépenses de papier et d'enveloppes qui avaient fortement baissé en 2016 ;
- Services extérieurs (61 et 62) : la principale cause d'augmentation est l'affranchissement (+ 144 000 euros). Mais d'autres postes ont augmenté en 2017, pour des raisons conjoncturelles :
 - Maintenance des téléphones ;
 - Maintenance des logiciels (campagne de mise à jour des logiciels de bureautique des salariés) ;
 - Augmentation du recours à du personnel intérimaire, en particulier pour préparer la bascule vers le système d'information Picris ;
 - Participation à la convention nationale des avocats ;
 - Dépenses de nettoyage ;
- Diverses charges de gestion courantes (651 et 653) : la principale cause est l'augmentation des frais de déplacements remboursés aux élus (administrateurs et délégués), phénomène récurrent lors d'une première année de mandat (+ 43 000 euros). Les autres postes concernés sont
 - Augmentation du coût des licences de logiciels ;
 - Dépenses liées aux commissions.

Note 20 : Produits de gestion technique

Les produits de gestion technique regroupent les cotisations sociales et afférents (majorations, pénalités, rachats de cotisation), les droits de plaidoirie et les contributions équivalentes au droit de plaidoirie, les autres produits techniques, dont les recours contre tiers et les reprises de provision de la gestion technique.

	2017	2016	Variation	Variation (pourcentage)
Cotisations sociales et afférents	505 089 810	496 019 644	9 070 166	1,83%
Droits de plaidoirie	10 561 054	10 826 663	-265 608	-2,45%
Contribution équivalente au DP	75 786 227	68 426 281	7 359 946	10,76%
Sommes en désérence	32 132	0	32 132	ns
Contributions diverses	86 379 414	79 252 943	7 126 470	8,99%
Régularisation définitive de la Compensation généralisée	1 010 077	4 714 247	-3 704 170	-78,57%
ASPAs (prise en charge par le FV)	49 319	65 549	-16 230	-24,76%
Recours c/ tiers	285 318	8 723	276 595	3170,88%
Dotation à l'Action sociale versée par le RB et le RC	1 150 454	1 127 956	22 498	1,99%
Dommages et intérêts, dépens	192 997	248 435	-55 437	-22,31%
Produits techniques	2 688 166	6 164 910	-3 421 307	-55,50%
Reprise de provisions pour prestations	0	1 838 796	-1 838 796	ns
TOTAL	594 157 389	583 276 293	10 881 096	1,87%

En 2017, les produits techniques s'accroissent à un rythme nettement moins élevé qu'en 2016 (+1,87 % en 2017 et + 8,94 % en 2016)

En outre, cette année, les différents produits de la gestion technique ont connu une évolution très contrastée.

1. Les cotisations sociales et produits afférents

Après avoir augmenté de 11 % en 2016, les cotisations sociales produits afférents (majorations, pénalités), principale ressource technique, ne se sont accrues que de 9 millions d'euros, soit 1,83 %, principalement suite à la prise en compte des revenus 2016 et un nombre croissant de choix de l'option minimale dans le barème des cotisations du régime complémentaire.

2. Les droits de plaidoirie et la contribution équivalente au droit de plaidoirie

Après une forte hausse de 42,8 % en 2014, due au changement du mode de recouvrement des droits de plaidoirie, une baisse de 10,22 % en 2015 et de 23 % soit -3,26 millions d'euros en 2016, le montant des droits de plaidoirie stagne à 10,6 millions d'euros.

A contrario, la contribution équivalente aux Droits de plaidoirie, calculée en fonction des revenus moyens et des droits de plaidoirie reçus par la CNBF en N-2, avait baissé de 2016 de -6,18 % (effet des droits de plaidoirie encaissés en 2014). Ce montant augmente de 7,4 millions d'euros (+10,76 %) en 2017 (baisse des droits de plaidoirie encaissés en 2015).

3. La régularisation définitive de la Compensation généralisée

La dégradation très progressive du ratio démographique dans la profession d'avocat (passé de 1 à 9 en 2006, à 1 à 5,4 en 2017 au regard des seuls droits directs) diminue par conséquent la part du régime de base de leur assurance vieillesse dans la compensation démographique généralisée.

Depuis trois ans, le montant de la compensation généralisée diminue. Le versement reçu en 2017 suite au calcul définitif de la somme due pour 2016 ne représente donc que 1 million d'euros, pour 4,7 millions d'euros en 2016 (calcul du montant définitif pour 2015).

4. Les recours contre tiers

Les sommes perçues au titre des recours contre tiers augmentent de plus de 3 000 %. Ces montants dépendent des procédures mises en œuvre par la CNBF, et donc de l'action de la caisse, mais aussi des accidents subis par les avocats les années précédentes et de la durée des procédures, deux éléments qui s'imposent à la caisse et qui peuvent faire varier les montants récupérés de manière importante.

Note 21 : Produits de gestion courante

En note 19 est précisé qu'en 2017, la totalité des dépenses de gestion administrative a été répartie entre les quatre régimes gérés par la CNBF. Il n'y a donc pas de charge de dotation administrative pesant sur les régimes complémentaire, d'invalidité-décès et d'action sociale. En revanche, il existe un produit de dotation administrative qui représente la participation du régime Avocapi à la gestion administrative.

PRODUITS	2017	2016	Variation €	Variation %
Autres produits courants	0,00	23 606	-23 606	-100,00%
Dotation de gestion administrative	16 821	636 642	-619 821	-97,36%
Reprises sur amortissements & provisions	0	800	-800	-100,00%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 821	661 048	-644 227	-97,46%
TOTAL DES PRODUITS	16 821	661 048	-644 227	-97,46%

Jusqu'en 2016, les « Autres produits courants » concernaient certains remboursements de dépenses de formation. Depuis 2017, ces prises en charges viennent en diminution du coût des formations prises en charge par l'OPCA.

Note 22 : Résultat financier

22.1. Résultat financier de l'ensemble des régimes

2016 avait été une année relativement peu faste pour les marchés financiers. Les taux d'intérêts avaient déjà baissé en 2015, ce qui a privé de possibilité de plus-values le marché Obligations et les marchés Actions étaient restés très volatiles.

2017 a été marquée par une « normalisation » macroéconomique, financière et monétaire :

- macroéconomique : réduction du risque de déflation dans un contexte de reprise cyclique généralisée ;
- financière : baisse de la volatilité des marchés financiers ;
- monétaire : engagement des banques centrales à normaliser progressivement leurs politiques monétaires.

2017 voit donc le résultat financier de l'ensemble des régimes s'améliorer de 40 millions d'euros, soit une hausse de 153 %.

En ce qui concerne les marchés Actions, la bourse américaine a atteint en 2017 de nouveaux records (+19,42%) et surpasse les actions européennes (+12,55%), bénéficiant notamment de « l'effet Trump », bénéficiant notamment de données macro-économiques encourageantes, de la hausse du prix du pétrole et de la baisse du dollar (EURUSD : +14,15%).

Les marchés obligataires ont eu une évolution plus chaotique : la première partie de l'année évolue en dents de scie, ponctuée par différents éléments géopolitiques (élections françaises, révélations sur D. Trump), avant que le BarCap Euro Aggregate ne reparte à la hausse en juin et ne rebaisse en décembre.

En ce qui concerne les OAT, 2017 a été également marquée par le très bon résultat du Portugal (10 ans portugais : +13,39%, suite à la hausse de sa note par S&P en septembre puis par Fitch en décembre. Les OAT des pays « Cœur » sont ceux qui rapportent le moins, tandis que les taux espagnols ne réagissent que très peu aux aléas politiques en Catalogne.

Les taux des obligations des entreprises ont continué de bénéficier du soutien du programme d'achat de la BCE (132 mds€ au 31/12/2017) : le marché crédit euro affiche une performance annuelle de +2,41% (indice Barclays Euro Aggregate Corporate).

		2017	2016	Evolution	Pourcentage
764	Revenus des VMP	20 890 224	19 861 017	1 029 206	5,18%
766	Gains de change	1 151 236	1 239 182	-87 947	-7,10%
767	Plus-values	77 801 790	46 765 300	31 036 490	66,37%
7681	Intérêts & primes	1 672 743	2 022 527	-349 784	-17,29%
786	Reprise de prov dépréciation des Immobilisations fi	218 988	6 079 314	-5 860 326	-96,40%
	Produits financiers	101 734 980	75 967 341	25 767 640	33,92%
6616	Intérêts & primes	117 347	26 618	90 729	340,86%
666	Pertes de change	1 875 095	1 291 750	583 346	45,16%
667	Moins-values	22 689 496	45 708 276	-23 018 779	-50,36%
686	Dotation aux prov. pour dépréciation des Immobilisations financières	10 545 044	2 665 951	7 879 093	295,55%
	Charges financières	35 226 983	49 692 594	-14 465 611	-29,11%
	Résultat financier	66 507 998	26 274 747	40 233 250	153,13%

Après deux ans d'augmentation des « charges financières », ce poste diminue grâce à la diminution des moins-values subies lors des ventes de titres (-23 millions d'euros)

En parallèle, les plus-values augmentent de 31 millions d'euros

Il faut noter aussi que les revenus des valeurs mobilières de portefeuille (VMP) (dividendes, coupons des obligations) continuent d'augmenter de 5,18 %(après + 6,37 % en 2016).

En revanche, la baisse du marché des OAT et obligations est la principale cause de la provision pour dépréciations des Immobilisations financières (+ 7,9 millions d'euros).

22.2. Résultats financiers par régimes

Ces résultats ne présentent pas les mêmes caractéristiques, en particulier pour le Régime Invalidité-décès dont la totalité du portefeuille est investi en obligations. Pour ce régime, les plus-values ont diminué et les moins-values ont augmenté en 2017 par rapport à 2016.

Le régime de base voit au contraire ses plus-values plus fortement augmenter et ses moins-values plus fortement diminuer que le régime complémentaire, principalement en raison de la hausse de la part des Actions dans les portefeuilles du régime de base. Il a donc comparativement encore plus bénéficié de la bonne tenue des marchés actions en 2017 que le régime complémentaire.

22.2.1 Régime de base

		2017	2016	Evolution	Pourcentage
764	Revenus des VMP	5 132 880	4 999 898	132 982	2,66%
766	Gains de change	359 449	128 043	231 406	180,73%
767	Plus-values	20 339 814	13 242 148	7 097 666	53,60%
7681	Intérêts & primes	873 936	827 073	46 863	5,67%
786	Reprise de prov dépréciation des Immobilisations fi	131 655	1 031 708	-900 054	-87,24%
	Produits financiers	26 837 734	20 228 870	6 608 864	32,67%
6616	Intérêts & primes	27 980	8 132	19 848	244,06%
666	Pertes de change	461 619	203 161	258 457	127,22%
667	Moins-values	5 978 296	14 746 981	-8 768 685	-59,46%
686	Dotation aux prov. pour dépréciation des Immobilisations financières	1 761 387	0	1 761 387	100 %
	Charges financières	8 229 282	14 958 275	-6 728 993	-44,99%
	Résultat financier	18 608 452	5 270 595	13 337 857	253,06%

22.2.2. Régime complémentaire

		2017	2016	Evolution	Pourcentage
764	Revenus des VMP	15 086 377	14 059 049	1 027 328	7,31%
766	Gains de change	790 950	1 110 979	-320 029	-28,81%
767	Plus-values	56 708 676	31 884 505	24 824 172	77,86%
7681	Intérêts & primes	752 126	1 112 963	-360 837	-32,42%
786	Reprise de prov dépréciation des Immobilisations fi	0	4 890 455	-4 890 455	-100,00%
	Produits financiers	73 338 130	53 057 950	20 280 179	38,22%
6616	Intérêts & primes	88 591	20 172	68 419	339,18%
666	Pertes de change	1 410 230	1 088 441	321 789	29,56%
667	Moins-values	16 144 132	30 072 923	-13 928 791	-46,32%
686	Dotation aux prov. pour dépréciation des Immobilisations financières	8 783 657	2 665 951	6 117 706	229,48%
	Charges financières	26 426 610	33 847 487	-7 420 877	-21,92%
	Résultat financier	46 911 520	19 210 464	27 701 056	144,20%

22.2.3. Régime Invalidité-décès

		2017	2016	Evolution	Pourcentage
764	Revenus des VMP	670 967	802 070	-131 103	-16,35%
766	Gains de change	837	161	676	419,61%
767	Plus-values	753 299	1 638 647	-885 348	-54,03%
7681	Intérêts & primes	7 127	16 683	-9 556	-57,28%
786	Reprise de prov dépréciation des Immobilisations fi	87 333	157 152	-69 818	-44,43%
	Produits financiers	1 519 564	2 614 712	-1 095 149	-41,88%
6616	Intérêts & primes	776	0	776	100,00%
666	Pertes de change	3 246	147	3 099	2105,65%
667	Moins-values	567 069	886 686	-319 617	-36,05%
686	Dotation aux prov. pour dépréciation des Immobilisations financières	0	0	0	0,00%
	Charges financières	571 091	886 833	-315 742	-35,60%
	Résultat financier	948 472	1 727 880	-779 407	-45,11%

Note 23 : Effectif au 31 décembre 2017

	CDI	CDD	Total
Agents de direction	2		2
Cadres	27	2	29
Techniciens	45	4	49
Agents	0		0
Médecin conseil	1		1
	75	6	81

Note 24 : Engagements hors bilan

La réglementation autorise la CNBF à détenir des produits dérivés uniquement à des fins de couverture de risque, soit de change quand les titres détenus sont libellés dans une autre monnaie que l'euro, soit de baisse de marché d'actions ou d'obligations. En revanche, la CNBF ne détient pas de produits dérivés dans un objectif d'améliorer le rendement de ses placements financiers.

En 2017, la CNBF comptabilise les opérations afférentes à ces opérations de couverture (futures en l'occurrence) en application du règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015.

La comptabilité de couverture a pour objectif de traduire dans les états financiers l'effet économique des stratégies de couverture afin de déduire des risques. Pour cela, l'instrument de couverture doit suivre un traitement symétrique à l'élément couvert en termes de reconnaissance en résultat, en application du principe de prééminence du mode de comptabilisation de l'instrument couvert sur l'instrument de couverture.

Pour l'instrument de couverture, il en résulte que les produits et charges (latents ou réalisés) sont reconnus au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Par régime, les engagements hors bilan au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	Type d'engagements	2017	2016	Variation	Variation (pourcentage)
RB	Future	73 179 745,23	59 002 238,91	14 177 506,32	24,03%
RC	Future	167 428 358,20	104 813 942,22	62 614 415,98	59,74%
ID	Future	6 408 370,00	5 693 675,00	714 695,00	12,55%

L'augmentation des engagements tient à la hausse des portefeuilles du régime de base et du régime complémentaire d'Actions zone OCDE hors zone euro dont les titres ne sont pas libellés en euros et qui doit couvrir 100 % du risque de change en application des décisions de la Commission des placements (+13 millions pour le régime de base et + 47 millions pour le régime complémentaire) et de la hausse de la part des Actions dans les titres de la CNBF en application des décisions du Conseil d'administration.

Note 26 : Etats financiers des régimes

RETRAITE DE BASE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017
ACTIF

	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	%
Concessions et droits similaires, brevets (205)	1 345 820	1 221 014	124 806	158 477	-21,25%
Immobilisations incorporelles en cours (237)	2 375 721		2 375 721	1 176 393	101,95%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 721 541	1 221 014	2 500 527	1 334 870	87,32%
Terrains (211)	8 100 272		8 100 272	8 100 272	0,00%
Agencements terrains et constructions (213, 214)	11 865 625	5 860 716	6 004 909	5 489 297	9,39%
Divers corporels (218)	1 143 412	907 164	236 248	192 796	22,54%
Immobilisation corporelle en cours (238)	501 924		501 924	245 618	104,35%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 611 233	6 767 880	14 843 352	14 027 983	5,81%
Titres immobilisés (271, 272, 273)	351 629 265	4 370 681	347 258 583	285 292 010	21,72%
Prêts (274)	222 483		222 483	228 607	-2,68%
Dépôts et cautionnements versés (275)	33 870		33 870	33 870	0,00%
Autres créances immobilisées (276)	1 491 566		1 491 566	1 425 793	4,61%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	353 377 184	4 370 681	349 006 503	286 980 280	21,61%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	378 709 958	12 359 576	366 350 382	302 343 133	21,17%
Locataires	1 345 762	735 959	609 804	651 889	-6,46%
Prestataires débiteurs (4092, 4093)	98 519	20 202	78 317	61 428	27,49%
COTISANTS (414, 416, 418)					
Affiliés volontaires	14 641	10 413	4 229	9 020	-53,12%
Avocats	47 965 765	34 112 550	13 853 216	17 266 731	-19,77%
Barreaux	2 680 864	0	2 680 864	3 342 469	-19,79%
Conjoints collaborateurs	69 314	49 295	20 019	18 827	6,33%
Employeurs	3 263 860	2 321 210	942 651	560 683	68,13%
Structures	16 635 821	11 831 152	4 804 669	5 843 965	-17,78%
Personnel et comptes rattachés (42)	591		591	129	358,19%
Sécurité sociale et organismes sociaux (43)			0	10 114	-100,00%
Entités publiques (44)			0	2 723	-100,00%
Autres organismes et régimes de SS (45)	32 146 288		32 146 288	38 543 053	-16,60%
Débiteurs divers (46)	930,02		930	15 542 812	-99,99%
CREANCES D'EXPLOITATION	104 222 356	49 080 779	55 141 577	81 817 743	-32,60%
Comptes transitoires ou d'attente (47)	34 166		34 166	12 730	168,40%
Charges constatées d'avance (486)	80 910		80 910	123 066	-34,25%
Valeurs mobilières de placement (50)	77 210 524	494 365	76 716 159	313 579	24364,72%
Banques, établissements fin et assimilés (51)	318 669 135		318 669 135	221 902 131	43,61%
Autres trésoreries (52, 53)	1 264 526		1 264 526	1 127 603	12,14%
DISPONIBILITES	397 144 185	494 365	396 649 820	223 343 312	77,60%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	501 481 617	49 575 144	451 906 473	305 296 952	48,02%
TOTAL ACTIF	880 191 575	61 934 720	818 256 855	607 640 084	34,66%

Régime de base

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Avant affectation	Avant affectation	%
Dotations et apports (102)	31 748	31 748	0,00%
Ecart de réévaluation	127 295	127 295	0,00%
Réserves (106)	568 979 720	505 696 305	12,51%
Résultat de l'exercice	69 756 186	63 283 416	10,23%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	638 894 950	569 138 764	12,26%
Provisions pour risques et charges courantes (151, 158)	822 645	443 539	85,47%
Prov. pour risques et charges techniques (152)	618 952	401 427	54,19%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 441 598	844 966	70,61%
TOTAL PASSIF IMMOBILISE	640 336 548	569 983 730	12,34%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	107 332	114 556	-6,31%
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	107 332	114 556	-6,31%
Fournisseurs de biens, prestataires de sces cptes rattachés (401, 4081)	1 105 708	496 193	122,84%
Fournisseurs d'immobilisations et cptes rattachés (404,405,4084)		110 296	-100,00%
Prestataires versements directs aux assurés et alloc (406, 4086)	999 946	869 835	14,96%
Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	41 116	27 105	51,69%
COTISANTS CREDITEURS			
<i>Avocats</i>	13 091 739	20 778 639	-36,99%
<i>Barreaux</i>	11 094	2 628	322,15%
<i>Employeurs</i>	1 879 295	2 370 018	-20,71%
<i>Structures</i>	1 131 984	1 001 852	12,99%
Personnel et comptes rattachés (42)	309 865	298 549	3,79%
Sécurité sociale et autres org soc (43)	674 973	629 616	7,20%
Entités publiques (44)	981 311	1 116 295	-12,09%
Organismes autres régimes de sécurité sociale (45)	2 256 061	4 818 386	-53,18%
Créditeurs diverses (46)	61 372	43 988	39,52%
DETTES D EXPLOITATION	22 544 463	32 563 398	-30,77%
Comptes transitoires ou d'attente (47)	72 867 910	33 754	ns
Produits constatés d'avance (487)			
Banques, établissements fin et assimilés (51)	77 445 998	275 566	ns
Autres trésoreries (52, 53)	4 954 604	4 669 080	6,12%
TOTAL DETTES	177 920 308	37 656 354	372,48%
TOTAL PASSIF	818 256 855	607 640 084	34,66%

Régime de base

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017				
CHARGES	2017	2016	Variation €	Variation %
Prestations légales	158 249 159	149 794 301	8 454 858	5,64%
Prestations sociales	158 249 159	149 794 301	8 454 858	47,52%
Transferts entre organismes de sécurité sociale	85 007 557	87 000 917	-1 993 360	-2,29%
Charges techniques	85 007 557	87 000 917	-1 993 360	-2,29%
Autres charges techniques	7 870 758	6 118 405	1 752 353	28,64%
Provisions pour charges techniques	5 988 801	3 189 795	2 799 007	87,75%
Dotations aux provisions	5 988 801	3 189 795	2 799 007	87,75%
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	257 116 275	246 103 418	11 012 857	4,47%
EXCEDENT DE GESTION TECHNIQUE	57 427 039	58 665 657	-1 238 618	-2,11%
Matières premières & fournitures non stockées	79 210	59 654	19 556	32,78%
Services extérieurs	2 906 833	3 320 862	-414 030	-12,47%
Impôts, taxes & versements assimilés	537 585	637 197	-99 612	-15,63%
Salaires	1 908 376	2 015 623	-107 247	-5,32%
Charges sociales	1 013 725	1 176 519	-162 793	-13,84%
Diverses charges de gestion courantes	170 177	136 717	33 460	24,47%
Dotations aux amortissements & aux provisions	708 316	1 099 832	-391 516	-35,60%
CHARGES DE GESTION COURANTE	7 324 222	8 446 404	-1 122 182	-13,29%
Charges sur opérations de gestion financière	6 467 895	14 958 275	-8 490 380	-56,76%
Dotations aux amortissements et aux provisions de la gestion financière	1 761 387	0	1 761 387	
CHARGES FINANCIERES	8 229 282	14 958 275	-6 728 993	-44,99%
EXCEDENT DE GESTION FINANCIERE	18 608 452	5 270 595	13 337 857	253,06%
Charges exceptionnelles de gestion courante	30 314	22 816	7 498	32,86%
Charges exceptionnelles de gestion technique				
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		9 739 290	-9 739 290	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 314	9 762 106	-9 731 792	-99,69%
Impôts sur les bénéfices	883 670	1 214 782	-331 111	-27,26%
TOTAL DES CHARGES	273 583 763	280 484 984	-6 901 221	-2,46%
EXCEDENT COMPTABLE NET	69 756 186	63 283 416	6 472 770	10,23%
TOTAL GENERAL	343 339 949	343 768 400	-428 451	-0,12%

Régime de base

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017				
PRODUITS	2017	2016	Variation €	Variation %
Cotisations sociales	226 944 929	220 204 039	6 740 890	3,06%
Droits de plaidoirie	10 561 054	10 826 663	-265 608	-2,45%
Cotisations, impôts & produits affectés	237 505 983	231 030 701	6 475 282	2,80%
Compensation généralisée vieillesse	1 010 077	4 714 247	-3 704 170	-78,57%
Prise en charge de prestations (FSV)	49 319	65 549	-16 230	-24,76%
Contributions équivalentes aux droits de plaidoirie	75 786 227	68 426 281	7 359 946	10,76%
Divers produits techniques	187 425	248 435	-61 009	-24,56%
Produits techniques	77 033 049	73 454 512	3 578 537	4,87%
Reprise sur provisions pour charges techniques	4 282	283 862	-279 580	-98,49%
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	314 543 314	304 769 075	9 774 239	3,21%
Revenus des immeubles	1 908 536	1 841 606	66 930	3,63%
Autres produits de gestion courante	19 538	674 443	-654 905	-97,10%
Reprises sur amortissements & provisions	0	700 800	-700 800	-100,00%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 928 074	3 216 849	-1 288 775	-40,06%
Produits financiers	26 706 079	19 197 161	7 508 918	39,11%
Reprises sur provisions	131 655	1 031 708	-900 054	-87,24%
PRODUITS FINANCIERS	26 837 734	20 228 870	6 608 864	32,67%
Produits exceptionnels de gestion courante		4	-4	-100,00%
Produits exceptionnels de gestion technique	30 827	50 951	-20 124	-39,50%
Produits excep sur opérations en capital		15 502 651	-15 502 651	-100,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 827	15 553 606	-15 522 779	-99,80%
TOTAL DES PRODUITS	343 339 949	343 768 400	-428 451	-0,12%
			0	
TOTAL GENERAL	343 339 949	343768399,9	-428 451	-0,12%

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Régime complémentaire

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	%
Concessions et droits similaires, brevets (205)	55 644	26 200	29 444	30 000	-1,85%
Autres immobilisations incorporelles (208)			0	0	
Immobilisations incorporelles en cours (237)			0	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 644	26 200	29 444	30 000	-1,85%
Terrains (211)	47 967 809		47 967 809	47 967 809	0,00%
Agencements terrains et constructions (213, 214)	55 867 781	26 234 152	29 633 629	29 629 654	0,01%
Autres immobilisations corporelles (218)	378 859	47 406	331 453	16 784	1874,85%
Immobilisation corporelle en cours (238)	164 111		164 111	4 116 807	-96,01%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 378 560	26 281 558	78 097 002	81 731 054	-4,45%
Titres immobilisés (271, 272, 273)	1 097 650 742	18 841 851	1 078 808 891	879 795 610	22,62%
Prêts (274)	8 121		8 121	8 121	0,00%
Dépôts et cautionnements versés (275)	31 591		31 591	31 591	0,00%
Autres créances immobilisées (276)	3 561 664		3 561 664	4 067 283	-12,43%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 101 252 118	18 841 851	1 082 410 267	883 902 604	22,46%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 205 686 322	45 149 610	1 160 536 712	965 663 658	20,18%
Locataires			0	96 043	-100,00%
Prestitaires débiteurs (4092, 4093)	49 854		49 854	18 617	167,79%
COTISANTS (414, 416, 418)					
<i>Affiliés volontaires</i>	13 415	4 093	9 323	15 807	-41,02%
<i>Avocats</i>	61 812 841	18 858 026	42 954 815	50 224 492	-14,47%
<i>Barreaux</i>					
<i>Conjoints collaborateurs</i>	122 425	37 350	85 075	69 919	21,68%
<i>Employeurs</i>	3 901 649	1 190 326	2 711 324	1 385 521	95,69%
<i>Structures</i>					
Personnel et comptes rattachés (42)			0	300	-100,00%
Sécurité sociale et organismes sociaux (43)			0	177	-100,00%
Entités publiques (44)	16 722		16 722	3 114	436,92%
Autres organismes et régimes de SS (45)			0	0	
Débiteurs divers (46)	129 677		129 677	333 142	-61,07%
CREANCES D'EXPLOITATION	66 046 584	20 089 794	45 956 790	52 147 133	-11,87%
Comptes transitoires ou d'attente (47)	68 064 479		68 064 479	562	ns
Charges constatées d'avance (486)	26 000		26 000	29 953	-13,20%
Valeurs mobilières de placement (50)	4 425 386	7 203	4 418 183	5 514 967	-19,89%
Banques, établissements fin et assimilés (51)	71 484 641		71 484 641	257 002 356	-72,19%
Autres trésoreries (52, 53)	3 047 922		3 047 922	2 255 779	ns
DISPONIBILITES	78 957 949	7 203	78 950 746	264 773 102	-70,18%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	213 095 012	20 096 997	192 998 015	316 950 750	-39,11%
TOTAL ACTIF	1 418 781 334	65 246 606	1 353 534 727	1 282 614 408	5,53%

Régime complémentaire

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Avant affectation	Avant affectation	%
Dotations et apports (102)	1 125	1 125	0,00%
Réserves (106)	1 222 440 740	1 162 650 655	5,14%
Résultat de l'exercice	68 186 253	59 790 085	14,04%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 290 628 118	1 222 441 865	5,58%
Provisions pour risques et charges courantes (151, 158)	47 505	3 245	1363,95%
Prov. pour risques et charges techniques (152)	662 321	564 147	17,40%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	709 825	567 392	ns
TOTAL PASSIF IMMOBILISE	1 291 337 944	1 223 009 258	5,59%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	858 006	826 947	3,76%
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	858 006	826 947	3,76%
Fournisseurs de biens, prestataires de sces cptes rattachés (401, 4081)	1 175 902	783 289	50,12%
Fournisseurs d'immobilisations et cptes rattachés (404,405,4084)		9 067	
Prestataires versements directs aux assurés et alloc (406, 4086)	1 142 526	1 279 674	-10,72%
Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)			
Locataires	254 464		
Personnel et comptes rattachés (42)	3 380	2 942	-100,00%
Sécurité sociale et autres org soc (43)	17 978	6 872	-50,82%
Entités publiques (44)	2 578 312	2 330 920	-99,23%
Organismes autres régimes de sécurité sociale (45)	37 732 503	37 733 839	-93,17%
Créditeurs diverses (46)	6 425	36 758	ns
DETTES D EXPLOITATION	42 911 490	42 183 361	-99,98%
Comptes transitoires ou d'attente (47)	271 947		
Produits constatés d'avance (487)			
Banques, établissements fin et assimilés (51)	6 597 136	5 699 671	-100,00%
Autres trésoreries (52, 53)	11 558 204	10 895 172	-39,45%
TOTAL AUTRES DETTES	62 196 783	59 605 150	-100,00%
TOTAL PASSIF	1 353 534 727	1 282 614 408	-100,00%

Régime complémentaire

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017				
CHARGES	2017	2016	Variation €	Variation %
Prestations légales	220 970 578	210 359 070	10 611 508	5,04%
Prestations sociales	220 970 578	210 359 070	10 611 508	5,04%
			0	
Transferts entre organismes de sécurité sociale	2 929	2 723	205	7,54%
Charges techniques	2 929	2 723	205	7,54%
			0	
Autres charges techniques	3 902 058	2 097 805	1 804 253	86,01%
			0	
Provisions pour charges techniques	3 695 382	972 211	2 723 171	280,10%
Dotations aux provisions	3 695 382	972 211	2 723 171	280,10%
			0	
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	228 570 947	213 431 810	15 139 137	7,09%
EXCEDENT DE GESTION TECHNIQUE	32 192 369	45 932 322	-13 739 954	-29,91%
			0	
Matières premières & fournitures non stockées	213 566	219 714	-6 148	-2,80%
Services extérieurs	5 015 268	3 132 179	1 883 089	60,12%
Impôts, taxes & versements assimilés	915 788	862 628	53 160	6,16%
Salaires	1 908 376	1 558 290	350 086	22,47%
Charges sociales	1 031 211	890 257	140 953	15,83%
Diverses charges de gestion courantes	167 682	81 187	86 494	106,54%
Participation des régimes à la gestion administrative	0	556 741	-556 741	-100,00%
Dotations aux amortissements & aux provisions	2 776 484	2 563 536	212 948	8,31%
CHARGES DE GESTION COURANTE	12 028 374	9 864 532	2 163 842	21,94%
			0	
Charges sur opérations de gestion financière	17 642 953	31 181 536	-13 538 583	-43,42%
Dotations aux amortissements et aux provisions de la gestion financière	8 783 657	2 665 951	6 117 706	229,48%
CHARGES FINANCIERES	26 426 610	33 847 486	-7 420 876	-21,92%
EXCEDENT DE GESTION FINANCIERE	46 911 520	19 210 464	27 701 056	144,20%
			0	
Charges exceptionnelles de gestion courante	6 282	3 421	2 861	83,62%
Charges exceptionnelles de gestion technique			0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 282	3 421	2 861	83,62%
Impôts sur les bénéfices	3 086 774	2 501 297	585 478	23,41%
TOTAL DES CHARGES	270 118 987	259 648 546	10 470 441	4,03%
EXCEDENT COMPTABLE NET	68 186 253	59 790 085	8 396 168	14,04%
			0	
TOTAL GENERAL	338 305 240	319 438 631	18 866 608	5,91%

Régime complémentaire

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017				
PRODUITS	2017	2016	Variation €	Variation
Cotisations sociales	260 685 170	228 917 772	31 767 398	13,88%
Cotisations, impôts & produits affectés	260 685 170	228 917 772	31 767 398	13,88%
Reprise sur provisions pour charges techniques	78 146	0	78 146	100,00%
Reprises sur provisions	78 146	0	78 146	100,00%
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	260 763 316	228 917 772	31 845 544	13,91%
Subventions d'exploitation				
Revenus des immeubles	4 195 424	5 781 992	-1 586 568	-27,44%
Autres produits de gestion courante	1 520	47 657	-46 137	-96,81%
Reprises sur amortissements & provisions		1 186 898	-1 186 898	-100,00%
			0	
			0	
PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 196 944	7 016 547	-2 819 603	-40,19%
DEFICIT DE GESTION COURANTE	-7 831 430	-2 847 985	-4 983 445	174,98%
			0	
Produits financiers	73 338 130	78 368 024	-5 029 894	-6,42%
Reprises sur provisions				
PRODUITS FINANCIERS	73 338 130	78 368 024	-5 029 894	-6,42%
Produits exceptionnels de gestion courante	6 851		6 851	100,00%
Produits exceptionnels de gestion technique			0	
Produits excep sur opérations en capital	0	76 082	-76 082	-100,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 851	76 082	-69 231	-91,00%
TOTAL DES PRODUITS	338 305 240	314 012 819	24 292 421	7,74%
TOTAL GENERAL	338 305 240	314 012 819	24 292 421	7,74%

INVALIDITE-DECES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	%
Concessions et droits similaires, brevets (205)			0		
Diverses autres immobilisations incorporelles			0		
Immobilisations incorporelles en cours (232)			0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	
Terrains (211)			0		
Agencements terrains et constructions(213, 214)			0		
Installations techniques, matériels (215)			0		
Divers corporels (218)			0		
Immobilisation corporelle en cours (231)			0		
Avances immobilisation corporelle en cours (238)			0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0	
Titres immobilisés (271, 272, 273)	37 698 474	177 472	37 521 002	36 633 987	2,42%
Prêts (274)	426		426	426	
Dépôts et cautionnements versés (275)			0	0	
Autres créances immobilisées (276)	325 872		325 872	363 856	-10,44%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 024 772	177 472	37 847 300	36 998 268	2,29%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 024 772	177 472	37 847 300	36 998 268	2,29%
Fournisseurs				0	
Locataires				0	
Prestataires débiteurs (4092, 4093)	117 264	15 139	102 125	117 144	-12,82%
COTISANTS (414, 416, 418)					
<i>Affiliés volontaires</i>	894	665	229	520	-55,88%
<i>Avocats</i>	1 193 585	1 098 098	95 487	325 962	-70,71%
<i>Barreaux</i>	593 680	546 186	47 494	545 113	-91,29%
<i>Conjoints collaborateurs</i>	2 943	2 188	755	650	16,29%
Autres organismes et régimes de SS (45)	3 356 904	490 043	2 866 861	3 356 904	-14,60%
CREANCES D'EXPLOITATION	5 265 270	2 240 372	3 024 898	4 346 293	-30,40%
Comptes transitoires ou d'attente (47)	4 802 729		4 802 729		
Charges constatées d'avance (486)					
Valeurs mobilières de placement (50)					
Banques, établissements fin et assimilés (51)	7 732 327		7 732 327	10 306 933	-24,98%
Autres trésoreries (52, 53)	130 989		130 989	113 512	
DISPONIBILITES	7 863 316		7 863 316	10 420 445	-24,54%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 931 315	2 240 372	15 690 943	14 766 738	15,30%
TOTAL ACTIF	55 956 087	2 417 844	53 538 243	51 765 006	6,00%

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF

	EXERCICE	EXERCICE	EVOLUTION
	2017	2016	
	Avant affectation	Avant affectation	%
Dotations et apports (102)	11 055	11 055	0,00%
Ecart de réévaluation			
Réserves (106)	46 356 764	42 154 385	9,97%
Résultat de l'exercice	3 317 330	4 202 379	-21,06%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 685 148	46 367 819	7,15%
Provisions pour risques et charges courantes (151, 158)			
Prov. pour risques et charges techniques	3 367 941	3 202 615	5,16%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 367 941	3 202 615	5,16%
TOTAL PASSIF IMMOBILISE	54 388 229	49 570 434	9,72%
Dépôts et cautionnements reçus (165)			
TOTAL DES DETTES FINANCIERES			
Fournisseurs de biens, prestataires de sces cptes rattachés (401, 4081)	26 703	25 614	4,25%
Fournisseurs d'immobilisations et cptes rattachés (404,405,4084)			
Prestataires versements directs aux assurés et alloc (406, 4086)	332 194	8 166	3968,05%
Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	397	117	239,65%
Entités publiques (44)	125 860	189 379	-33,54%
Créditeurs divers (46)	0	11 345	-100,00%
DETTES D'EXPLOITATION	485 154	234 621	106,78%
Comptes transitoires ou d'attente (47)	0	170	ns
Banques, établissements fin et assimilés (51)		1 959 782	
Autres trésoreries (52, 53)			
TOTAL AUTRES DETTES	485 154	2 194 573	-77,89%
TOTAL PASSIF	53 538 243	51 765 006	3,43%

Régime Invalidité-Décès

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

CHARGES	2017	2016	Variation €	Variation %
Prestations légales	14 448 503	14 627 968	- 179 465	-1,23%
Prestations sociales	14 448 503	14 627 968	- 179 465	-1,23%
Autres charges techniques	269 429	240 020	29 409	12,25%
Provisions pour charges techniques	264 069	146 049	118 020	80,81%
Dotations aux provisions	264 069	146 049	118 020	80,81%
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	14 982 001	15 014 037	- 32 036	-0,21%
EXCEDENT DE GESTION TECHNIQUE	2 800 733	3 001 092	- 200 359	- 6,68%
Matières premières & fournitures non stockées	1 640	875	765	87,40%
Services extérieurs	109 440	78 810	30 630	38,87%
Impôts, taxes & versements assimilés	21 188	17 949	3 239	18,05%
Salaires & charges sociales	162 846	137 441	25 405	18,48%
Diverses charges de gestion courantes	9 567	4 728	4 839	102,35%
Participation des régimes à la gestion administrative	0	58 715	- 58 715	-100,00%
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 468		9 468	100,00%
CHARGES DE GESTION COURANTE	314 149	298 517	15 632	5,24%
Charges sur opérations de gestion financière	571 091	886 833	- 315 742	-35,60%
Dotations aux amortissements et aux provisions de la gestion financière	-	-		
CHARGES FINANCIERES	571 091	886 833	- 315 742	-35,60%
EXCEDENT DE GESTION FINANCIERE	948 472	1 727 880	- 779 407	-45,11%
Charges exceptionnelles de gestion courante	359	0	359	100,00%
Charges exceptionnelles de gestion technique				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	359	0	359	100,00%
Impôts sur les bénéfices	117 387	228 076	- 110 689	-48,53%
TOTAL DES CHARGES	15 984 987	16 427 463	- 442 477	-2,69%
EXCEDENT COMPTABLE NET	3 317 330	4 202 379	- 885 049	-21,06%
TOTAL GENERAL	19 302 317	20 629 843	- 1 327 526	-6,43%

Régime Invalidité-Décès

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

PRODUITS	2017	2016	Variation €	Variation
Cotisations sociales	17 491 843	16 757 038	734 805	4,39%
Cotisations, impôts & produits affectés	17 491 843	16 757 038	734 805	4,39%
Autres produits techniques	290 890	8 723	282 167	3234,75%
Reprise sur provisions pour charges techniques		1 249 368	- 1 249 368	-100,00%
Reprises sur provisions	0	1 249 368	- 1 249 368	-100,00%
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	17 782 734	18 015 129	- 232 395	-1,29%
Autres produits de gestion courante				
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	-	
Produits financiers	1 432 230	2 457 561	- 1 025 331	-41,72%
Reprises sur provisions	87 333	157 152	- 69 818	-44,43%
PRODUITS FINANCIERS	1 519 564	2 614 712	- 1 095 149	-41,88%
Produits exceptionnels de gestion courante				
Produits exceptionnels de gestion technique	19	1	18	ns
Produits excep sur opérations en capital				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19	1	18	Ns
TOTAL DES PRODUITS	19 302 317	20 629 843	- 1 327 526	-6,43%
TOTAL GENERAL	19 302 317	20 629 843	- 1 327 526	-6,43%

AIDE SOCIALE

Aide sociale

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	%
Concessions et droits similaires, brevets (205)	565		565	565	0,00%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	565	0	565	565	0,00%
Terrains (211)	773 333		773 333	773 333	0,00%
Agencements terrains et constructions (213, 214)	395 286	180 442	214 843	238 679	-9,99%
Immobilisation corporelle en cours (238)	3 810		3 810	3 215	18,51%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 172 429	180 442	991 986	1 015 227	-2,29%
Prêts (274)	25		25	25	ns
Dépôts et cautionnements versés (275)	468		468	468	0,00%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	493	0	493	493	0,00%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 173 487	180 442	993 044	1 016 285	-2,29%
Locataires (41113)	4 545		4 545	4 545	0,00%
Entités publiques (44)			0		
Autres organismes et régimes de SS (45)	224 613		224 613	224 613	0,00%
Débiteurs divers (46)	428		428	1 005	-57,47%
				0	
Comptes transitoires et d'attente	30 513		30 513	0	100,00%
Charges constatées d'avance (486)			0	0	
CREANCES D'EXPLOITATION	260 099	0	260 099	230 164	13,01%
Valeurs mobilières de placement (50)					
Banques, établissements fin et assimilés (51)	10 059 733		10 059 733	9 819 646	2,44%
Autres trésoreries (52, 53)					
DISPONIBILITES	10 059 733	0	10 059 733	9 819 646	2,44%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 319 832	0	10 319 832	10 049 810	2,69%
TOTAL ACTIF	11 493 318	180 442	11 312 876	11 066 095	2,23%

Aide sociale

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EVOLUTION
	Avant affectation	Avant affectation	%
Dotations et apports (102)	1 165 500	1 165 500	0,00%
Réserves (106)	9 889 771	10 216 180	-3,20%
Résultat de l'exercice	253 443	-326 409	-177,65%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 308 714	11 055 271	2,29%
Provisions pour risques et charges courantes (151, 158)	4	0	100,00%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4	0	100,00%
TOTAL PASSIF IMMOBILISE	11 308 718	11 055 271	2,29%
Fournisseurs de biens, prestataires de sces cptes rattachés (401, 4081)	0	2 110	-100,00%
Entités publiques (44)	4 158	8 714	-52,28%
Autres organismes et régimes de SS (45)			
DETTES D'EXPLOITATION	4 158	10 824	-61,58%
Banques, établissements fin et assimilés (51)			
Autres trésoreries (52, 53)			
TOTAL AUTRES DETTES	4 158	10 824	-61,58%
TOTAL PASSIF	11 312 876	11 066 095	2,23%

Aide sociale

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017			
CHARGES	2017	2016	Variation
Prestations extra-légales 65624	917 804	1 508 663	-39,16%
Prestations sociales	917 804	1 508 663	-39,16%
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	917 804	1 508 663	-39,16%
Matières premières & fournitures non stockées	103	52	98,08%
Services extérieurs	9 321	11 531	-19,17%
Impôts, taxes & versements assimilés	5092	4 734	7,57%
Salaires & charges sociales	10 273	8 171	25,72%
Diverses charges de gestion courantes	604	281	114,70%
Participation des régimes à la gestion administrative	0	3 650	-100,00%
Dotations aux amortissements & aux provisions	24 438	23 485	4,05%
CHARGES DE GESTION COURANTE	49 829	51 903	-4,00%
Charges sur opérations de gestion financière			
Dotations aux amortissements et aux provisions de la gestion financière			
CHARGES FINANCIERES			
EXCEDENT DE GESTION FINANCIERE	39 553	65 809	-39,90%
Charges exceptionnelles de gestion courante	23	0	100 %
Charges exceptionnelles de gestion technique			
Valeur comptable des éléments d'actif cédés			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23	0	100 %
Impôts sur les bénéfices	-	8 333	-100,00%
TOTAL DES CHARGES	967 656	1 568 899	-38,32%
EXCEDENT COMPTABLE NET	253 443	0	100,00%
TOTAL GENERAL	1 221 099	1 568 899	-22,17%

Aide sociale

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017			
PRODUITS	2017	2016	Variation
Dotation de gestion technique	1 150 454	1 127 956	1,99%
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	1 150 454	1 127 956	1,99%
DEFICIT DE GESTION TECHNIQUE	-232 650	380 707	-161,11%
Revenus des immeubles	27 607,00	28 722	-3,88%
Autres produits de gestion courantes		4	-100,00%
Dotation de gestion administrative			
Reprises sur amortissements & provisions		20 000	-100,00%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 607	48 726	-43,34%
Produits financiers	39 553,00	65 809	-39,90%
Reprises sur provisions			
PRODUITS FINANCIERS	39 553	65 809	-39,90%
Produits exceptionnels de gestion courante			
Produits exceptionnels de gestion technique			
Produits excep sur opérations en capital			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	
Impôts sur les bénéfices	3 485		
TOTAL DES PRODUITS	1 221 099	1 242 490	-1,72%
DEFICIT COMPTABLE NET		326 409	-100,00%
TOTAL GENERAL	1 221 099	1 568 899	-22,17%